



Développement Économique
Enseignement Supérieur
Tourisme
Attractivité du Territoire
Transports et Mobilités
Eau et Assainissement
Habitat et Renouvellement Urbain
Santé et Accès aux soins
Gestion des Déchets
Développement Durable

...

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018

Communauté d'agglomération du Cotentin (EPCI)

Directeur de publication : Jean-Louis VALENTIN - Président ; **Directrice déléguée :** Elisabeth BURNOUF, V-P en charge de la Promotion, Communication et du Conseil de Développement - **Coordination :** Direction de la Communication - **Rédaction :** Directions de l'EPCI - **Conception graphique :** d'après aprim-caen.fr - **Illustrations :** Valérie KEGLER
Crédits photos : Thierry HOUYEL, P. ESCUERDO, Jean-Michel ENAULT, Baptiste ALMODOVAR, CHPC - **Impression :** Le Révérend.



**« NOUS AVONS
FIXÉ UN CAP
À NOTRE
ACTION »**

La publication de notre rapport d'activité est un acte important qui nous permet d'évaluer le chemin parcouru depuis la naissance de notre collectivité.

Les deux années qui auront suivi la création de l'agglomération du Cotentin auront été riches sur le plan institutionnel. Unifier un territoire s'étendant sur plus de 1 400 km², regroupant près de 182 000 habitants, répartis à l'époque sur 132 communes, était un chantier colossal. L'enjeu était pourtant de taille : réussir à harmoniser notre administration pour répondre aux besoins des habitants et de nos communes membres. Ce n'était pas une chose aisée de constituer l'EPCI le plus vaste et le plus peuplé du Département. Nous pouvons aujourd'hui apprécier les premiers pas accomplis. Grâce à la mobilisation des élus, des agents et des services de l'agglomération, le Cotentin est désormais une collectivité en mesure de porter à la bonne échelle de grandes politiques publiques en faveur du territoire.

L'année 2018 nous a permis de consolider ce que nous avons initié en 2017 mais également de fixer un cap à notre action. Le Projet de Territoire que nous avons élaboré au cours de l'année est désormais un véritable support portant les ambitions communes que nous avons pour le Cotentin. Il sera notre feuille de route pour les années à venir.

Notre agglomération a aussi montré son dynamisme pour développer des actions sur des sujets majeurs pour le territoire. A travers le Développement Économique, le Tourisme, la Santé, la Mobilité ou encore le service aux usagers, notre collectivité a impulsé plusieurs chantiers qui vont concourir à l'attractivité de notre Presqu'île et à son rayonnement.

Tout ceci a été rendu possible par l'engagement de chacun d'entre vous, élus communautaires, municipaux mais aussi équipes administratives et opérationnelles. Je sais combien votre implication au quotidien est importante et qu'elle ne se relâche pas au fur et à mesure que les nouveaux enjeux se profilent.

Sans plus attendre, je vous invite à parcourir ce rapport d'activité qui témoigne, aussi bien par les mots que par les images, du travail accompli tous ensemble. En 2017, nous avons construit les fondations pour bâtir cette belle maison qu'est le Cotentin. En 2018, nous en voyons apparaître les premières pierres.

**Jean-Louis VALENTIN,
Président de la Communauté d'agglomération du Cotentin**

Temps forts 2018

JANVIER



- 1 Lancement du premier calendrier à l'effigie de notre territoire
- 2 Prise de compétence « Eau et Assainissement » par l'agglomération au 1^{er} janvier 2018
- 3 Objectif « menu zéro déchet » pour les enfants de la restauration scolaire des Pieux

FÉVRIER



- 4 Nettoyage de la plage de Sciotot par les scolaires encadrés par les ambassadeurs du tri
- 5 Visite du laboratoire Dielen
- 6 La cuisine centrale des Pieux récompensée dans la catégorie « Ecole Primaire » du concours culinaire « Bien manger en Normandie »

MARS



- 7 Installation de la gouvernance du Conseil de Développement lors de sa seconde séance
- 8 Remise des prix aux lauréates du concours « Toutes pour elles – Femmes entrepreneurs »
- 9 Accueil d'une délégation australienne pour renforcer les coopérations



AVRIL



- 10 Visite de l'entreprise CubiSystem à Portbail
- 11 Présentation des 1^{ers} éléments de synthèse sur le diagnostic local de Santé
- 12 Intervention sur le bassin versant de La Hague





13



14



15

- 13 Visite du PSLA des Pieux
- 14 Exposition de la SNSM à La Cité de la Mer
- 15 Présentation du Panorama économique du Cotentin élaboré avec la CCI Ouest-Normandie

JUIN



16

- 16 Pose de repères de crues de la Divette
- 17 Inauguration des nouveaux locaux d'Axians à Cherbourg-en-Cotentin
- 18 Avec les 1^{ères} Assises du Tourisme, les acteurs du territoire se réunissent pour la première fois à l'échelle du Cotentin



17



18

JUILLET

- 19 Visite des internes en médecine pour découvrir ou redécouvrir la Presqu'île sous son plus beau jour
- 20 Visite de La Cité de la Mer avec les élus
- 21 En participant aux côtés de Cherbourg à l'accueil de la Drheam Cup, le Cotentin valorise ses atouts pour l'organisation d'événements nautiques



19



20



21

AOÛT



22



23



24

- 22 Visite de la Ministre des Sports, Laura FLESSEL, sur la plage du Rozel
- 23 Bureau communautaire de rentrée au château de Carneville
- 24 L'agglomération présente au Festival de la Terre et de la Ruralité à Saint-Sauveur-le-Vicomte

Temps forts 2018

SEPTEMBRE



25



26

25 Réunion du Comité Technique avec l'ensemble des organisations syndicales

26 Participation de l'agglomération à la Semaine Européenne de la Mobilité

27 La Conférence des Maires permet de garantir la proximité avec les communes membres



27

NOVEMBRE



31



32



33

31 Les agents de l'agglomération participent aux Foulées de La Presse de la Manche

32 Signature de convention pour la Semaine Fédérale Internationale du Cyclotourisme organisée du 2 au 3 août 2020

33 Le Cotentin fête les 30 ans de l'IUT

OCTOBRE



29



28



30

28 Inauguration du centre socioculturel de Saint-Pierre-Église

29 Présentation d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) à Cherbourg-en-Cotentin

30 Organisation, en partenariat avec la CCI, d'une rencontre entre chefs d'entreprises normandes et coréennes

DÉCEMBRE



34

34 Présentation à l'espace de Coworking de l'Économie Sociale et Solidaire

35 Inauguration des locaux du CDHAT

36 Les agents votent pour les élections professionnelles



35



36

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018

La Communauté d'agglomération : sa gouvernance, son organisation

Le Territoire	10
Les Compétences	10
La Gouvernance et les Conseillers communautaires	12
Les Ressources Fonctionnelles	16

Le Projet de Territoire et les démarches de contractualisation

Le Projet de Territoire	30
La contractualisation	30

Développement Économique et Enseignement Supérieur

L'attractivité économique	34
L'Économie Sociale et Solidaire	35
L'aménagement commercial et le parc hôtelier	36
L'Enseignement Supérieur	37

Le Tourisme et les actions en faveur de l'attractivité du territoire

39

Les Transports et Mobilités

Le Plan de Déplacements du Cotentin	44
Les Grands Projets d'Aménagements	45
Les transports publics routiers urbains	46
Les transports publics routiers non urbains	46
Les mobilités douces	47

L'Eau et l'Assainissement – La GEMAPI

Le Cycle de l'Eau	50
La GEMAPI	51

Le Développement Durable, la Gestion des Déchets, le Plan Climat-Air-Énergie Territorial et les Actions de prévention

La collecte des déchets	54
Le Développement Durable	57
Le Plan Climat-Air-Énergie Territorial.....	58

L'Habitat, la Rénovation Urbaine et les Gens du Voyage

Les PLUi	62
L'Habitat : le plan local	63
La politique de la ville	66
Le projet de Renouvellement Urbain	67
Les Gens du Voyage	68

La Santé, l'Accès aux soins et l'Accessibilité

La Santé et les dispositifs d'attractivité médicale	72
L'Accessibilité	74

Les équipements communautaires, la Jeunesse, la Petite Enfance, et les services de Proximité

Les équipements communautaires	76
La jeunesse et la Petite Enfance	77
Les services de Proximité	78
La constitution des services communs.....	80

Le Conseil de Développement

La voix des habitants.....	84
La plateforme participative « J'en parle »	85



La Communauté d'agglomération : sa gouvernance, son organisation

Le Territoire	10
Les Compétences	10
La Gouvernance et les Conseillers communautaires	12
Les Ressources Fonctionnelles	16

182 000

HABITANTS
au 1^{er} janvier 2018

840

AGENTS
au 31 décembre 2018

7

**CONSEILS
COMMUNAUTAIRES**

La Presqu'île du Cotentin



132
communes

LE TERRITOIRE

LES COMPÉTENCES

221
élus communautaires

La Communauté d'agglomération du Cotentin, née de la fusion de 9 Communautés de communes (Vallée de l'Ouve, Les Pieux, La Saire, Saint-Pierre-Eglise, le Val de Saire, Montebourg, Douve et Divette, la Côte des Isles et Cœur du Cotentin) et de 2 Communes Nouvelles (Cherbourg-en-Cotentin et La Hague), a été créée le 1^{er} janvier 2017, suite à l'entrée en vigueur de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République). Les principes fondamentaux définis par la Charte de gouvernance votés en Conseil communautaire, identifient des services centraux et des services de proximité délocalisés. Les services de proximité sont présents au sein des ex-Communautés de communes, devenues désormais Pôles de Proximité, et assurent au quotidien un service public auprès des usagers.

La Communauté d'agglomération du Cotentin exerce au quotidien plusieurs compétences définies dans la Charte de gouvernance, afin de répondre au mieux aux différentes problématiques visant à améliorer la qualité de vie des habitants et œuvrer en faveur de l'attractivité territoriale.

Près de **182 000**
habitants soit 1/3 de la population de la Manche

La prise en charge des compétences par l'agglomération est progressive et encadrée par la loi NOTRe. Ainsi, toutes les compétences exercées avant la fusion par les Communautés de communes, sont alors intégralement reprises par la Communauté d'agglomération du Cotentin. La collectivité dispose de 2 ans pour définir les compétences d'intérêt communautaire, et ainsi les conserver ou les rétrocéder aux communes. Ainsi, l'année 2018 a été marquée par d'importantes évolutions en matière de compétence, aboutissant au choix de celles qui pouvaient être restituées aux communes, et à l'intégration de nouveaux équipements.

1030
agents tous emplois confondus (permanents et non permanents)

142 000
touristes accueillis au sein des bureaux d'information touristique en 2016

Les compétences statutaires de la Communauté d'agglomération

Les compétences obligatoires

- **Le Développement Économique** (dont les Zones d'Activité, la politique locale du commerce, soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire et la promotion du tourisme) ;
- **L'Aménagement de l'Espace Communautaire** (dont le schéma de cohérence territoriale, le schéma de secteur, le PLU, la création et réalisation des Zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire et l'organisation de la Mobilité) ;
- **L'équilibre Social de l'Habitat** (dont le Programme Local de l'Habitat, la politique du logement d'intérêt communautaire, les actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire, les réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat, l'action, par des opérations d'intérêt communautaire en faveur du logement des personnes défavorisées et l'amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire) ;
- **La politique de la ville** (dont l'élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville, l'animation et la coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance et les programmes d'actions définis dans le contrat de ville) ;
- **La GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) ;**
- **La Gestion des Aires d'accueil des Gens du Voyage ;**
- **La Collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés.**

Les compétences optionnelles au 1^{er} janvier 2018

- **L'Eau et l'Assainissement ;**
- **La protection et la mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie ;**
- **La construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire ;**
- **La création et la gestion de Maisons de Services Au Public (MSAP).**

Les compétences facultatives au 1^{er} janvier 2018

- **L'Enseignement Supérieur et la Recherche ;**
- **La Santé et l'Accès aux soins ;**
- **Le soutien à la Maison de l'Emploi et de la Formation du Cotentin et aux dispositifs d'insertion par l'emploi suivant les dispositions du code du travail ;**
- **Le soutien aux personnes âgées à partir d'actions de coordinations et d'animations menées à l'échelle intercommunale.**

Les compétences facultatives transférées ou conservées au 1^{er} janvier 2019

- **L'aménagement et la gestion de la voie de contournement sud des Pieux ;**
- **Le versement du contingent incendie et financement des centres de secours du Cotentin ;**
- **La gestion des sites touristiques du Moulin de Fierville-Les-Mines et du Moulin de Marie Ravenel ;**
- **L'aménagement, balisage et entretien des sentiers de randonnées ;**
- **Le soutien à la valorisation, la découverte et la conservation du patrimoine architectural (hors restauration et entretien) du Cotentin et le développement d'actions d'animations avec le « Pays d'Art et d'Histoire » ;**
- **Les actions collectives visant à réguler les populations de rongeurs aquatiques ;**
- **La collecte raisonnée des macro-déchets le long du littoral et le soutien aux actions de sensibilisation à la propreté du littoral et pour l'adhésion au Syndicat Mixte Espaces Littoraux de la Manche (SYMEL) ;**
- **La gestion des établissements publics numériques des Pôles de Proximité de la Côte des Isles et de Vallée de l'Ouve ainsi que ceux rattachés dans la convention de labellisation au réseau des Maisons des Services au Public développé dans le Cotentin ;**
- **La gestion des casernes de gendarmerie des Pieux, de Barneville-Carteret, de Saint-Sauveur-le-Vicomte, de Valognes, de Montebourg et de Saint-Vaast-la-Hougue, des Agences postales situées dans les zones d'activités économiques ; des hébergements collectifs de Sciotot et du Siou ainsi que le soutien aux associations en lien avec ses différentes compétences ou équipements ;**
- **La coordination et soutien au développement du nautisme.**

LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SA GOUVERNANCE, SON ORGANISATION

GOUVERNANCE



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

221 Conseillers communautaires, représentant les 132 communes membres, se réunissent à raison de 5 ou 6 séances annuelles pour délibérer, débattre et voter les orientations stratégiques sous l'égide du Président.



BUREAU COMMUNAUTAIRE

Conformément aux délégations de pouvoir reçues du Conseil, les 35 membres élus siégeant au bureau gèrent les affaires courantes et préparent les orientations stratégiques à présenter en Conseil. Cette séance se déroule sous l'égide du Président, à raison d'une dizaine de séances par an.



COMMISSIONS DE TERRITOIRE

Au nombre de 11, une par Pôle, les séances sont régies par un Président de Commission de territoire, siégeant également au Bureau. Elles réunissent les Conseillers communautaires, ainsi que les Maires, qui émettent un avis sur les sujets impactant les Pôles de Proximité, avant présentation en Conseil.



COMMISSIONS THÉMATIQUES

Au nombre de 8, elles correspondent aux compétences de l'agglomération : administration générale, finances et commande publique, promotion et attractivité, aménagement de l'espace, développement des territoires, cycle domestique de l'eau, cycle naturel de l'eau et environnement. Les membres des Commissions thématiques sont des Conseillers communautaires désignés par les Commissions de territoire. Ils se réunissent à minima avant chaque Conseil.



CONFÉRENCE DES MAIRES

Composée des Maires et des Maires délégués des communes membres, elle a pour fonction de les associer au fonctionnement et aux projets de l'agglomération. Elle est également garante du respect des principes fondamentaux de la Charte de gouvernance.



COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL)

Elle a pour fonction d'améliorer la qualité et l'efficacité des services publics gérés par l'agglomération. Cette commission est composée, de 9 conseillers communautaires élus et de 9 représentants d'associations locales et d'usagers.



CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

Cette instance, composée de 4 collèges, est un organe autonome de démocratie participative. Elle a pour objectif d'associer la société civile à la conduite des politiques publiques et à toutes les problématiques concourant à l'aménagement et au développement du Cotentin.

ADMINISTRATION



LES SERVICES

L'agglomération du Cotentin dispose de véritables portes d'entrée pour ses usagers : le siège de la collectivité et les 11 Pôles de Proximité. Représentant un bassin de vie, ces clés d'entrée territorialisées sont en interface avec les services et la direction générale de l'agglomération pour assurer un service public de qualité.

Le Cotentin, au coeur de votre quotidien

L'agglomération du Cotentin oeuvre en faveur de l'attractivité du territoire et veille au bien-vivre ensemble de ses 185 000 habitants.

L'Attractivité Touristique : Le Cotentin développe une politique touristique en faveur de la destination

L'Eau et l'Assainissement : Le Cotentin fournit l'eau potable et gère l'assainissement auprès des habitants du territoire

Le Développement Economique et l'Emploi : Le Cotentin soutient et encourage les dispositifs en faveur des entreprises et de l'emploi

L'Habitat et l'Équilibre Social : Le Cotentin renforce l'accès au logement pour tous

La Propreté et l'Environnement : Le Cotentin assure la collecte et la gestion raisonnée des déchets

La Santé : Le Cotentin coordonne avec les professionnels du secteur une politique d'attractivité médicale

Les Maisons de Services Au Public (MSAP) : Le Cotentin assure la proximité des services publics en maintenant l'accès aux structures sociales (CAF, Sécurité Sociale, MEF, etc.)

La Prévention des inondations : Le Cotentin déploie des outils de maîtrise des cours d'eau

Les Transports et Mobilités : Le Cotentin améliore et développe l'offre de transport et les mobilités sur l'ensemble du territoire

La Gestion des Aires d'accueil des Gens du Voyage : Le Cotentin développe et assure la gestion d'espaces d'accueils adaptés

L'Aménagement de l'Espace : Le Cotentin concourt au développement équilibré du territoire par la création d'équipements structurants

L'Enseignement Supérieur : Le Cotentin soutient et renforce l'offre de formation supérieure dispensée

LES MEMBRES DU BUREAU COMMUNAUTAIRE (35)



Jean-Louis VALENTIN

Président de la Communauté
d'agglomération du Cotentin



Benoît ARRIVÉ

1^{er} Vice-Président
Développement Économique et Emploi



Patrice PILLET

2^e Vice-Président
Relations Territoriales et
Monde rural



Yveline DRUEZ

3^e Vice-Présidente
Urbanisme et Aménagement de
l'espace (SCOT, PLU)



Jacques LEPETIT

4^e Vice-Président
Ressources Humaines
et Mutualisation



Jacques COQUELIN

5^e Vice-Président
Équipements structurants et Santé



Christian PRIME

6^e Vice-Président
Finances



Geneviève GOSSELIN-FLEURY

7^e Vice-Présidente
Développement et Promotion du
Tourisme, Actions Extérieures et
Coopérations



Philippe LAMORT

8^e Vice-Président
Eau et Assainissement



Noël LEFÈVRE

9^e Vice-Président
Transports et Mobilités



Jean-Pierre LEMYRE

10^e Vice-Président
Habitat et Accessibilité



Elisabeth BURNOUF

11^e Vice-Présidente
Communication, Promotion
et Conseil de Développement



Edouard MABIRE

12^e Vice-Président
Gestion des déchets, Environnement
et Développement Durable



Bernard LEBARON

13^e Vice-Président
GEMAPI et Préservation du Littoral



Jean-Marie LINCHEAU

14^e Vice-Président
Politique de la Ville et Foncière, Services
Généraux, SIG et Accueil des gens du
voyage



David MARGUERITE

15^e Vice-Président
Enseignement Supérieur, Recherche
et Innovation



Arnaud CATHERINE

Conseiller délégué
au Transport Urbain



Maurice DUCHEMIN

Conseiller délégué
à la Ruralité



Agnès TAVARD

Conseillère déléguée
à la Commande publique



Claudine SOURISSE

Conseillère déléguée
à la Vie étudiante et à la
Promotion des formations



Carole GOSSWILLER

Conseillère déléguée
à l'Accessibilité



Philippe BAUDIN

Conseiller délégué à la Préservation de
l'environnement et des Ecosystèmes et à
la Valorisation des déchets



Jacques HAMELIN

Conseiller délégué au suivi des Travaux
d'Eau Potable, d'Assainissement des Eaux
Usées et Pluviales



Cyril BOURDON

Conseiller Délégué
à l'Aménagement Numérique du
Territoire et Schéma Directeur des
Systèmes d'Information



Gilbert LEPOITTEVIN

Président de Commission
de Territoire de Cherbourg-
en-Cotentin



Alain CROIZER

Président de Commission
de Territoire du Cœur
du Cotentin



Johan DENIAUX

Président de Commission
de Territoire des Pieux



Patrick LERENDU

Président de Commission
de Territoire de La Hague



Yves ASSELINE

Président de Commission
de Territoire du Val de Saire



Daniel DENIS

Président de Commission
de Territoire de St-Pierre-Église



Daniel MELLE

Président de Commission
de Territoire de la Côte des Isles



Henri DESTRÉS

Président de Commission
de Territoire de Douve et Divette



Christèle CASTEIN

Présidente de Commission
de Territoire de Montebourg



Michel LAFOSSE

Président de Commission
de Territoire de la Vallée
de l'Ouve



Evelyne MOUCHEL

Présidente de Commission
de Territoire de La Saire



Le Conseil communautaire s'est réuni à 7 reprises en 2018.

L'ORGANISATION DES INSTANCES

La création du Cotentin s'appuie sur la charte fondatrice de gouvernance rédigée et votée par les élus communautaires. Ce socle de principe, partagé par l'ensemble des communes membres, traduit la volonté de co-construction du Cotentin dans le respect de sa diversité.

Le Conseil communautaire est composé de 221 Conseillers et représente les intérêts des 132 communes membres. Cette instance se réunit 6 à 7 fois par an sous l'égide du Président et acte les décisions stratégiques du Cotentin. Lors de la 1^{re} séance d'installation du Conseil, le 21 janvier 2017, les représentants du bureau ont été élus. Au nombre de 35, (le Président, 15 Vice-Présidents, 11 Présidents de Commission de territoire et 9 Conseillers délégués), le bureau se

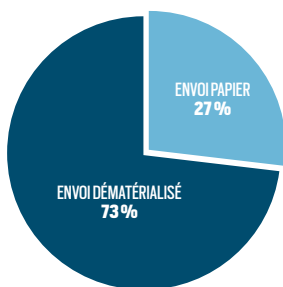
réunit en amont du Conseil communautaire dans le but de préparer les délibérations qui y seront présentées.

En parallèle, deux instances travaillent à l'avancement des projets de proximité et spécifiques :

- **La Commission Thématique, instance politique en lien avec les compétences exercées par l'agglomération, se réunit avant chaque Conseil communautaire afin d'examiner et de suivre l'avancement des directions sur les thématiques référentes.**
- **La Commission de Territoire est une instance locale qui émet un avis sur les sujets impactant les territoires des Pôles de Proximité avant présentation au bureau.**



**CHOIX DES ÉLUS
POUR L'ENVOI
DU CONSEIL**



LE PÔLE ADMINISTRATION GÉNÉRALE, ACHAT PUBLIC ET MOYENS GÉNÉRAUX

Le pôle compte 22 agents au 31/12/2018. Il s'agit d'un pôle ressources, tourné vers les autres services de la collectivité, à la fois dans un rôle d'appui et dans un rôle de contrôle.

La Direction de l'Administration Générale

Composée de 9 agents, la Direction de l'Administration Générale s'articule autour de 3 unités :

- la vie institutionnelle ;
- la gestion du courrier et de la relation citoyenne ;
- les affaires juridiques.

La vie institutionnelle

Après une année 2017 consacrée à la mise en place de l'agglomération, le bilan de l'Unité vie institutionnelle reflète l'intense activité institutionnelle avec 29 instances organisées en 2018 :

- 7 Conseils communautaires ;
- 16 Bureaux communautaires ;
- 1 Conférence des Maires ;
- 2 Commissions Locales d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) ;
- 3 Commissions Consultatives des Services Publics Locaux (CCSPL) ;
- 47 arrêtés ;
- 405 Décisions du Président ;
- 61 Décisions de Bureau ;
- 262 Délibérations.

En 2018, l'équipement des élus en tablettes numériques s'est poursuivi. Un travail commun avec la DSI a permis à la Vie Institutionnelle de mettre en place la dématérialisation des conseils depuis la production des projets de délibération par les services, l'envoi des séances aux élus, jusqu'à la télétransmission des actes au contrôle de légalité.

La Gestion du courrier et de la Relation Citoyenne (GRC)

Le courrier est l'un des principaux modes de communication entre la collectivité et ses interlocuteurs (usagers, administrations, partenaires...). Son traitement est primordial pour une bonne diffusion des informations et un suivi réactif des dossiers à l'échelle de la Communauté d'agglomération.

En 2018, 6 400 courriers ont ainsi été enregistrés. Un projet de dématérialisation du courrier reçu et envoyé a été engagé en 2018 avec la DSI. Encore rudimentaire en 2018, il doit permettre, à terme, la numérisation et la transmission des documents (mails, courriers, demandes d'usagers...) sur l'ensemble des sites déconcentrés de la Communauté d'agglomération, en s'affranchissant des distances géographiques induites par une agglomération de grande taille et en assurant une traçabilité des circuits des courriers. Au-delà des nombreux avantages organisationnels attendus, des effets concrets sont espérés sur l'environnement : diminution des copies papier, des envois postaux, des déplacements liés au courrier.

Les Affaires juridiques

Au regard de la complexité des actes et des procédures mises en œuvre dans le cadre des compétences et des missions dévolues à la Communauté d'agglomération, il convient d'apporter une assistance et une expertise juridique aux élus ainsi qu'à l'ensemble des directions.

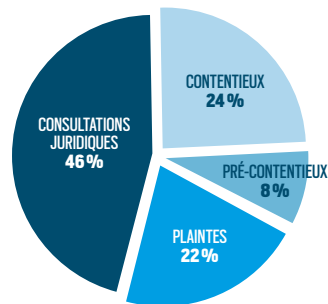
Cette assistance juridique comprend :

- l'analyse et la veille juridique ;
- la rédaction d'actes et de contrats complexes ;
- la prévention et le règlement de situations litigieuses ;
- la gestion des contentieux.

En 2018, l'unité des affaires juridiques a recensé et traité de nombreux dossiers relevant des différents domaines de compétences de la Communauté d'agglomération du Cotentin.

- 28 contentieux dont 12 démarrés en 2018 et 7 ont pris fin par une décision de justice au cours de la même année ;
- 9 dossiers pré-contentieux dont 4 ont été réglés à l'amiable ;
- 25 plaintes déposées par l'agglomération ;
- 53 consultations juridiques pour les services de l'agglomération, en lien ou non avec des avocats et juristes extérieurs.

L'ACTIVITÉ 2018 DES AFFAIRES JURIDIQUES



La Direction de la Commande Publique

En matière de Commande Publique, l'agglomération est assujettie à la réglementation en vigueur et son périmètre recouvre aussi bien des travaux, des fournitures que des services. Dans ce contexte, la direction s'est construite pour répondre prioritairement aux enjeux suivants :

- sécuriser les procédures et les actes ;
- faciliter l'accès de toutes les entreprises aux marchés publics de l'agglomération ;
- développer une politique d'achat socialement responsable et privilégier la notion de développement durable.

La Direction de la Commande Publique regroupe 5 agents au 31/12/2018. Au cours de cette année, le service a observé une forte montée en puissance des mises en ligne de consultations qui ont quasiment doublé en 2018, soit 110 consultations, dont 25 ont directement été passées par la Direction de la Commande Publique.

En 2018, la Direction de la Commande Publique a organisé 10 Commissions d'Appel d'Offres (CAO) et 4 commissions de Délégation de Service Public (DSP).

Les 35 membres du Bureau communautaire gèrent les affaires courantes et préparent les orientations stratégiques à présenter en Conseil.





En 2018, pour répondre aux besoins du territoire, le suivi en régie des véhicules s'est progressivement élargi.

La Direction des Moyens Généraux

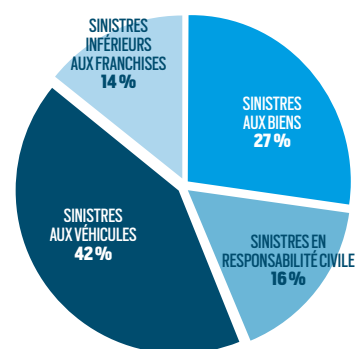
La Direction des Moyens Généraux regroupe 6 agents au 31/12/2018. Elle s'articule autour de 4 branches :

- les assurances ;
- les besoins transversaux ;
- la logistique réceptions ;
- l'atelier parc et véhicules.

Assurances

Les assurances ont suivi les évolutions de compétences et la montée en charge de l'activité des services. La création du poste de chargé de projet assurances fin 2018 a permis d'améliorer le traitement des sinistres qui sont traités au cas par cas, si nécessaire en lien avec les Affaires Juridiques et les services concernés.

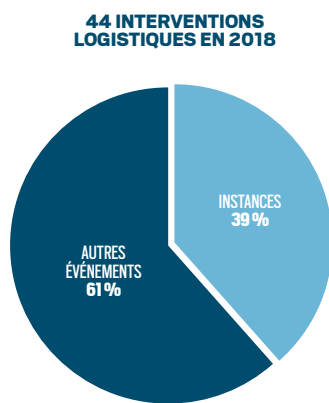
128 SINISTRES TRAITÉS EN 2018



Logistique réceptions

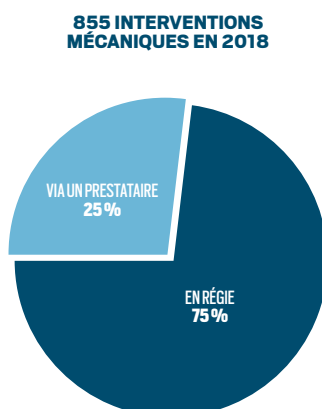
En 2018, le nombre d'instances et l'activité des services ont augmenté les besoins en accompagnement logistique des événements, sur des sujets très divers et dans des formats variables.

Cette forte activité s'est accompagnée de l'identification des ressources disponibles sur le territoire, en lien avec les Pôles de Proximité, pour constituer un réseau d'intervenants et pour être en capacité de proposer des salles et prestations adaptées aux besoins. Chaque événement fait l'objet d'une approche spécifique.



Atelier parc et véhicules

L'atelier parc et véhicules a étendu son activité en 2018 pour mieux répondre aux besoins du territoire, en élargissant progressivement le suivi des véhicules en régie et en préparant de nouveaux marchés à l'échelle de l'agglomération.



Besoins transversaux

La création du poste de conseiller technique fin 2018 a permis de lancer en lien avec la Commande Publique le recensement des besoins transversaux, pour planifier le lancement de nouveaux marchés en 2019.

Les projets 2018 : focus sur les ateliers numériques pour les entreprises

En 2018, la Commande Publique a connu une échéance très importante avec l'obligation de dématérialiser toutes les procédures de marchés publics égales ou supérieures à 25 000 € HT, à compter du 1^{er} octobre.

Afin d'aider les entreprises à déposer leurs plis sur la plateforme de dématérialisation des marchés publics (dénommée profil d'acheteur), l'Agglomération en partenariat avec la Chambre de Commerce et de l'Industrie, Manche Numérique, le Conseil départemental de la Manche et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Manche, a proposé aux entreprises des outils et un soutien personnalisé :

- un kit pratique de la dématérialisation ;
- un atelier gratuit animé par la Direction de la Commande Publique en septembre 2018 au bénéfice des entreprises du territoire, pour les familiariser avec le profil acheteur.

Cette démarche sera reconduite en 2019 en lien avec la Direction Développement Économique, Emploi, Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation (DEESRI), et élargie afin d'intégrer tous les aspects de la dématérialisation.

Organisation de réception lors de vœux en 2018



LES RESSOURCES HUMAINES

L'effectif des agents permanents rémunérés de l'agglomération, à la date du 31/12/2018, s'élève à 840 agents, répartis autour de 6 pôles :

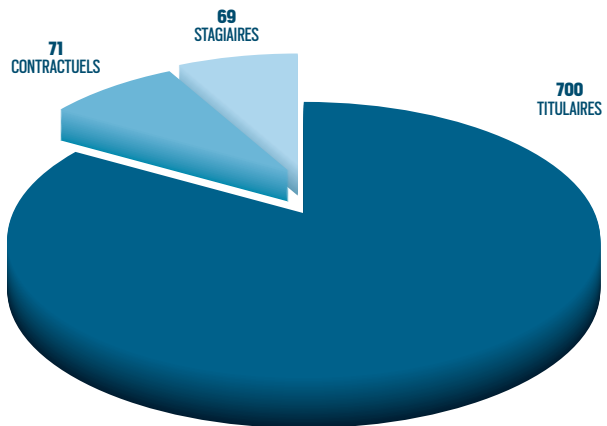
- Administration Générale et Moyens Généraux ;
- Stratégie et Développement Territorial ;
- Ressources Humaines ;
- Finances ;
- Services Techniques ;
- Proximité et Aménagement.

840

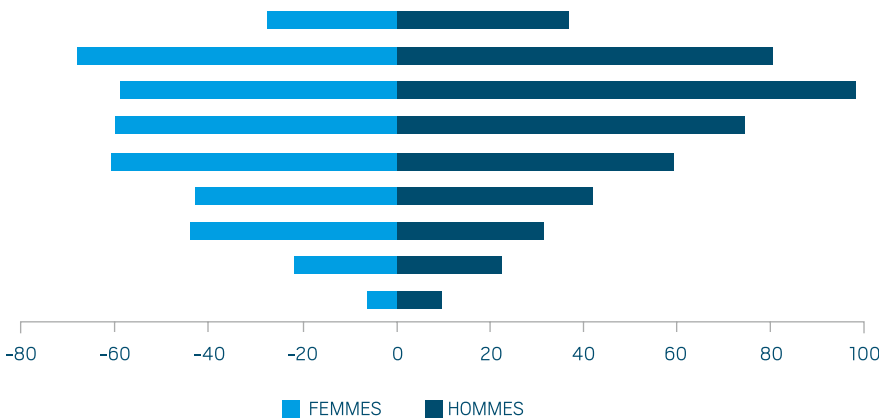
agents permanents
(764,16 Équivalents Temps Plein).

Les titulaires et les stagiaires représentent **91,55 %** des agents permanents.

Suite à l'élargissement des champs de compétences de la Communauté d'agglomération, **168 agents ont été transférés au 1^{er} janvier 2018.**



Pyramide des Âges

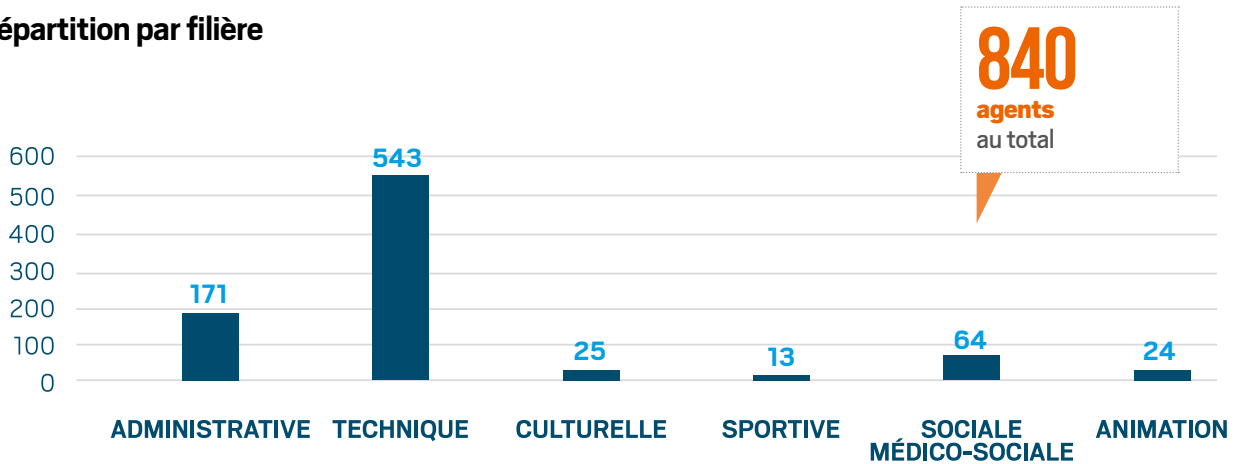


54 %
de l'effectif permanent sont des hommes

Moyenne d'âge **46 ANS** et 2 mois

Les agents **de plus de 60 ans** représentent **7,50 %** de l'effectif. Ceux **de moins de 30 ans** représentent **7,02 %**.

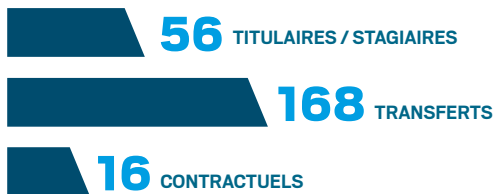
Répartition par filière



L'effectif est à **65 %** dans la **filière technique** et à **20 %** dans la **filière administrative**.

Agents entrés en 2018 dans l'effectif permanent

240 agents entrés en 2018 dans l'effectif permanent



Sur les 168 agents transférés en début d'année, **159** l'ont été dans le cadre de la reprise de la compétence « **Eau et Assainissement** ».

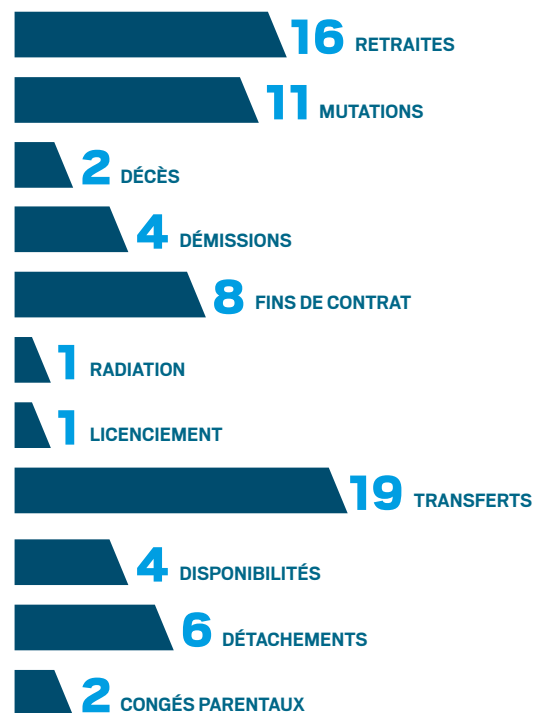
Avancements et évolutions statutaires

- **145 agents** ont bénéficié d'un avancement de grade ou d'une promotion interne. Ce qui représente 17,26 % de l'effectif permanent.
- **301 agents** ont eu un avancement d'échelon.

Agents sortis en 2018 de l'effectif permanent

62 départs définitifs

12 départs provisoires



Total sorties **74**

Solde mouvements **170**



**DIREC
GÉNÉ
DES SER**
Philippe

**PROJETS ET
ORGANISATION**
Charles-Noël MARTIN



**PÔLE
RESSOURCES
HUMAINES**
Catherine HENGOAT



- 
**Direction
Accompagnement
des Agents,
Rémunération et Carrière
(DAARC)**
Séverine VARINOT
- 
**Direction
Santé, Prévention,
Mieux Être au Travail
(DSPMET)**
Alexandre CORMIER
- 
**Direction
Emploi et Compétence
(DEC)**
Sophie BARBÉ
- 
**Direction
Dialogue et Action Sociale,
Gestion du Temps
(DDASGT)**
Nathalie INGOUF
- 
**Direction Système
d'Information
(DSI)**
Thomas HUBERT

**PÔLE
ADMINISTRATION
GÉNÉRALE ET MOYENS
GÉNÉRAUX**
Jean-Jacques BEAURUEL

- Direction
Administration Générale
(DAG)**
Virginie LITRÉ
- Direction
Moyens généraux
(DMG)**
Cécile CORVIOLLE-POULAIN
- Direction
Commande Publique
(DCP)**
Baptiste TÉTART

**PÔLE
FINANCES**
Franck DUVAL

- Direction Budget**
Karine VAUTIER
- 
**Direction
Analyse et gestion
financière**
Frédéric DUBOST
- 
**Direction
Comptabilité**
Véronique POUGNANT

-  | Service commun porté par la ville
-  | Service commun porté par l'agglomération

ORGANIGRAMME DE LA DIRECTION AU 01/09/2018

CTION
RALE
RVICES
MENUT

ASSISTANTE
DE DIRECTION
Claire ÉPAILLARD

**DIRECTION
COMMUNICATION**
Camille LEDEMEY

**PÔLE
PROXIMITÉ ET
AMÉNAGEMENT**
Laurent KIÈS

**PÔLE
SERVICES
TECHNIQUES**
Flavien LE GOFF

**PÔLE
STRATÉGIE ET
DÉVELOPPEMENT
TERRITORIAL**
Céline LE MÉHAUTÉ

- PÔLE DE PROXIMITÉ**
- Cœur du Cotentin (PPCC)**
Linde HENKER
 - Vallée de l'Ouve (PPVO)
Côte des Isles (PPCI)**
Laurence MABIRE
 - Douve Divette (PPDD)**
Peggy LEMENUÉL
 - Les Pieux (PPLP)**
Monique OLIVIER
 - La Saire (PPS)**
Charles-Noël MARTIN
 - St-Pierre Église (PPSPE)**
Martine ÉTASSE
 - Val de Saire (PPVS)
Montebourg (PPM)**
Frédéric MELLIER
- COMMUNES NOUVELLES**
- La Hague**
Laurent KIÈS
 - Cherbourg-en-Cotentin**
Charles-Noël MARTIN
 - Direction
Urbanisme-Foncier (DUF)**
Gérard VABRE

- Direction
Déchets Ménagers
et Assimilés
(DDMA)**
Christian JOLITON
- Direction
Cycle de l'Eau (DCE)**
Yann BEAUDEGEL
Adjoint
Xavier TRENTESAUX
- Direction
Environnement, Énergie
et Développement Durable
(DE2D2)**
Jean-Luc SIMON
- Direction
Ingénierie et Bâtiments
(DIB)**
Jean-Michel BARADA
- Direction
Géomatique
et Connaissance
du Territoire (DGéoCT)**
Denis LAINÉ

- Direction
Ingénierie Stratégique
et Contractualisation
(DISC)**
Guillaume BENOIST
- Direction
Dév. Économique,
Emploi, Enseignement
Supérieur, Recherche
et Innovation (DEESRI)**
François DUTERTRE
- Direction
Tourisme, Nautisme
et Outils d'Attractivité
(DTNOA)**
Antoine LEVAVASSEUR
- Direction
Santé et Accès
aux Soins (DSAS)**
Jean-Pierre THOMAS
- Direction
Habitat, Logement
et Gens du Voyage
(DHLGV)**
David GERMAIN
- Direction
Transports et Mobilités
(DTM)**
Marion PLAINE

LES FINANCES

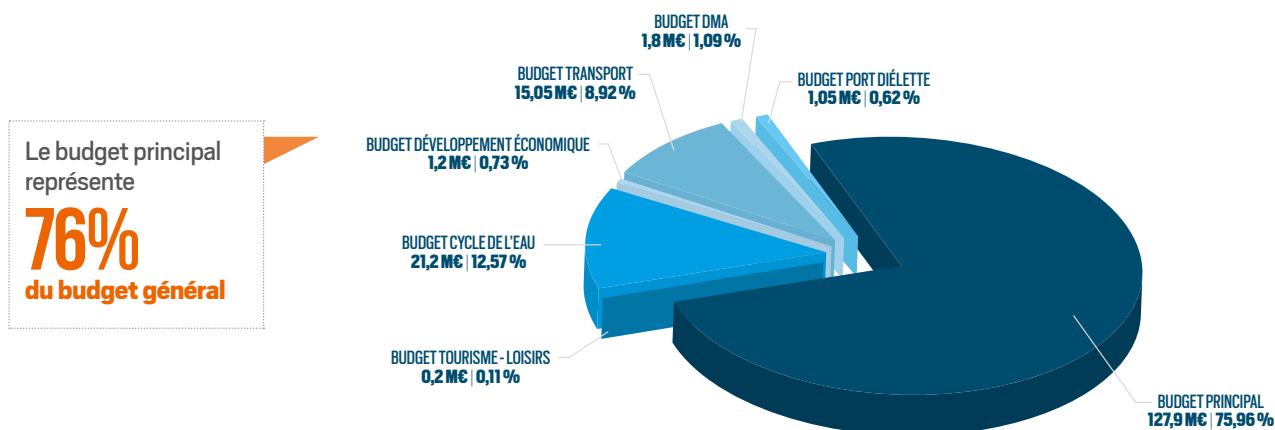
Le compte administratif 2018 de la Communauté d'agglomération

Le budget de la Communauté d'agglomération du Cotentin est constitué :

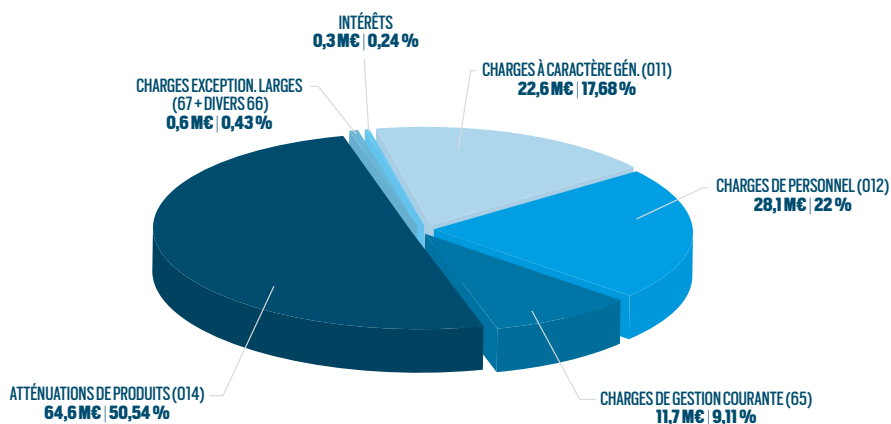
- d'un budget principal ;
- de 14 budgets annexes.

L'exécution 2018 se présente comme suit, en mouvements réels :

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement (168,4 M€)

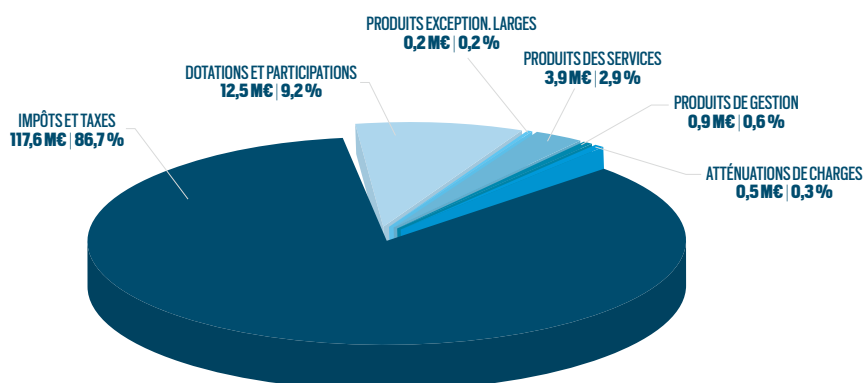


La structure des dépenses de fonctionnement du budget principal (127,9 M€)



1^{er} poste de dépenses : les atténuations de produits (64.6 M€) constituées notamment des attributions de compensation (54 M€) et de la dotation de solidarité communautaire (3.6 M€) versées aux communes membres.

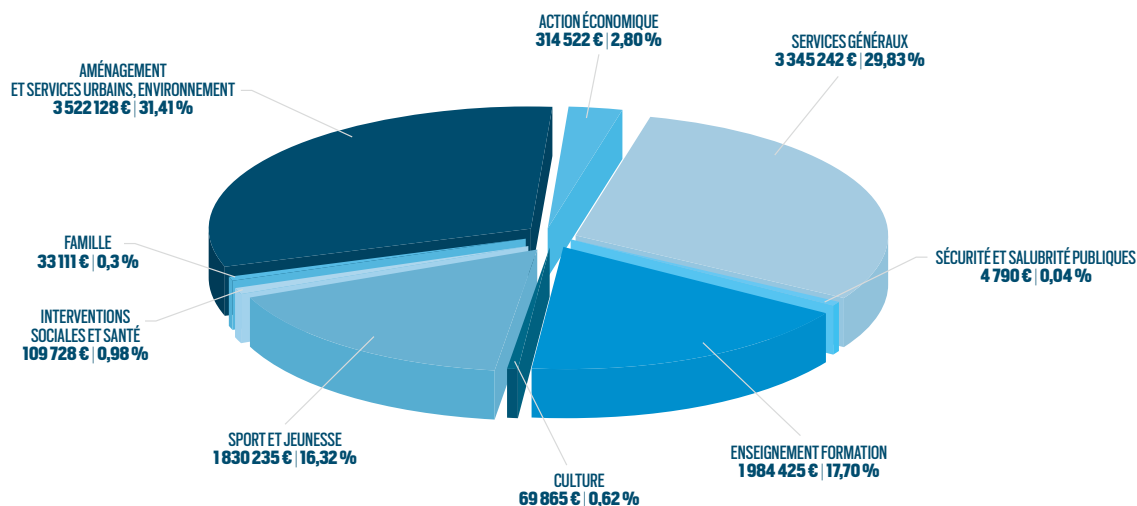
La structure des recettes de fonctionnement du budget principal (135,6 M€)



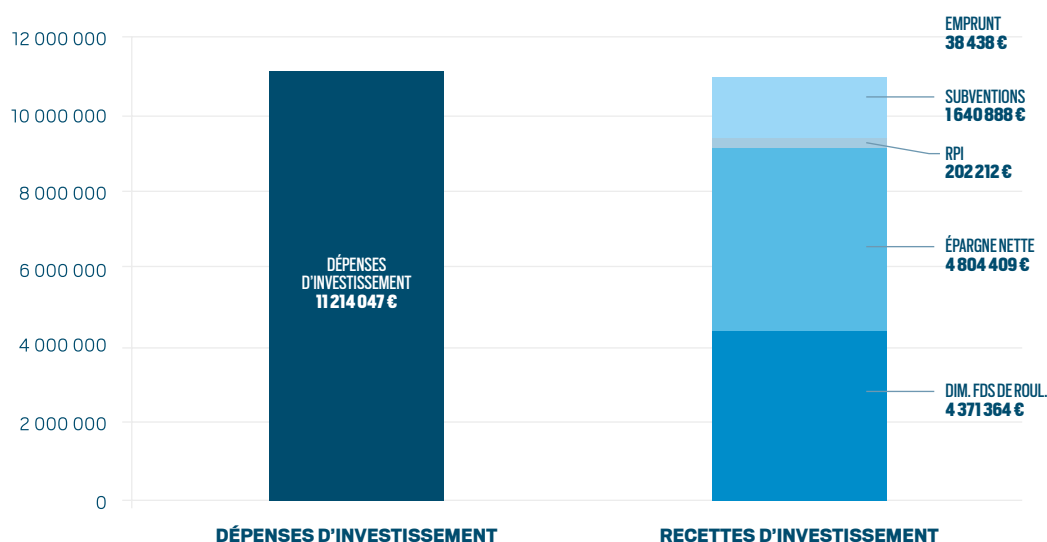
1^{er} poste de recettes : les recettes fiscales (117.6 M€) composées des taxes d'habitation et foncières, de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, de la fiscalité professionnelle (CFE, CVAE, TASCOM, IFER) et du FPIC.

K€	BASES	TAUX	PRODUITS
Taxe habitation	187 903	12,50 %	23 488
Foncier bâti	294 051	3,10 %	9 116
Foncier non bâti	10 143	10,98 %	1 114
CFE	208 096	21,02 %	43 742

Les dépenses d'investissement hors dette du budget principal : 11,2 M€



Le financement des dépenses d'investissement du budget principal



La dette du budget principal

- Le stock de dette s'élève à 16 947 007 € au 31 décembre 2018 ;
- Taux moyen : 2,02% ;
- Capacité de désendettement : 2,2 ans (moyenne de la strate à 4,85 ans) ;
- Structure de la dette : 70% de taux fixe et 30% de taux variable.



Les agents de la Direction Système d'Information interviennent en soutien auprès des différents Pôles de l'agglomération.

LES SYSTÈMES D'INFORMATION

Le Système d'Information Géographique (SIG)

La Direction SIG de la Communauté d'agglomération est chargée d'assister les différentes directions dans la gestion territoriale et de proposer un outil d'aide à la décision performant aux élus. Pour parvenir à cet objectif, il convient de mettre en place, puis de développer, une base de données géographique multithématique, couvrant l'ensemble du territoire.

L'année 2018 a été consacrée au recueil des données thématiques en étroite collaboration avec les directions.

En ce qui concerne la thématique urbanisme, l'activité a consisté également à produire des supports cartographiques accompagnant les projets de modification de documents d'urbanisme communaux et à contrôler les données produites par les prestataires extérieurs.

Un travail important a également été mené pour collecter les données cartographiques des réseaux d'eau et d'assainissement auprès des exploitants (régies ou délégataires). La mise en place d'un modèle de données unique à l'échelle de l'agglomération va permettre la diffusion et l'exploitation d'une application SIG en 2019.

Tout au long de l'année écoulée, le projet de mutualisation entre la direction SIG de l'agglomération et les services existants dans les

Communes Nouvelles (Cherbourg-en-Cotentin et La Hague) a été mené à bien. Les collectivités parties prenantes ont délibéré pour aboutir à la création d'un service commun au 1^{er} janvier 2019 : la direction géomatique et connaissance du territoire.

La Direction Système d'Information (DSI)

Mutualisée avec Cherbourg-en-Cotentin, la Direction des Systèmes d'Informations (DSI) intervient en soutien auprès des différents pôles de l'agglomération. Elle a notamment pour missions : **administration et comptabilité, Helpdesk, urbanisation et informatique décisionnelle, pilotage et suivi des projets du système d'informations métier, accompagnement numérique, infrastructures, intervention et applications.**

Les réalisations de la DSI en 2018

➤ Harmonisation de la Commande Publique mutualisée

- Une consultation en groupement de commandes entre Cherbourg-en-Cotentin et la Communauté d'agglomération du Cotentin est initiée en janvier pour la sélection d'un prestataire de maintenance informatique pour l'assistance sur l'ensemble de l'agglomération en soutien de l'équipe Interventions de la DSI. Le marché est attribué en décembre.
- Une convention avec l'UGAP est préparée en février pour migrer les lignes téléphoniques fixes de l'agglomération et de Cherbourg-en-Cotentin auprès d'un seul prestataire, SFR. Les budgets restent ventilés entre les deux collectivités.

➤ Mutualisation des logiciels et des données

- En janvier, les marchés publics du Cotentin sont rassemblés dans ASTRE GF pour l'ensemble des services financiers de l'agglomération. Les factures électroniques de l'agglomération sont mises en service, au cours de l'été, via l'application Chorus de ASTRE GF. La gestion des immobilisations de la Communauté d'agglomération du Cotentin avec le module Immo.net est intégrée dans ASTRE GF en octobre.
- L'intégration des données de l'agglomération dans l'outil d'organigramme Kelorga débute en février.
- Dès février, la dématérialisation des Conseils communautaires avec l'application Webdelib est testée. Une première utilisation en test est réalisée pour le conseil de l'agglomération de juin avant une mise en service réelle au conseil communautaire de septembre 2018.
- L'instance Webdelib pour la Communauté d'agglomération du Cotentin est installée en avril. Et les agents communautaires sont formés par Libriciel Scoop : service des assemblées, rédacteurs et validateurs.
- En mars, un audit sur la gestion du courrier à la Communauté d'agglomération du Cotentin et à Cherbourg-en-Cotentin est mené par le prestataire Digitech pour la mise en place d'un nouveau logiciel commun : Airs Courrier. La mise en place d'Airs Courrier à l'agglomération s'effectuera en mars 2019.
- En mai, un projet de logiciel unique de gestion des Relais d'Assistants Maternelles à Cherbourg-en-Cotentin et à la Communauté d'agglomération est lancé.
- Les agents communautaires sont équipés de la messagerie Zimbra avec des adresses au format prénom.nom@lecotentin.fr : 180 boîtes mails créées auxquelles s'ajoutent les adresses des agents de l'ex-Communauté Urbaine de Cherbourg et des mairies déléguées soit un total de 410 boîtes en @lecotentin.fr. Les quotas des boîtes mails sont augmentés de 500 Mo à 2 Go. Les applications avec envoi automatique de mails (Airs Courrier, ordre de missions, ASTRE...) sont reparamétrées.

➤ Évolutions et travaux dans les locaux communautaires

- Une procédure de préparation de l'équipement informatique des agents communautaires qui intègre les services mutualisés ou qui s'installent sur des sites interconnectés au réseau Intranet est mise en place à partir de janvier. Les postes non compatibles sont remplacés par des PC neufs.
- A partir de janvier, l'étude des aménagements des locaux de la CCI, rue Dom Pedro est amorcée en vue de

l'installation, en mai, des services de l'agglomération : câblage interne à refaire, interconnexion à mettre en place... Ce projet est réalisé en concertation avec les services de la CCI. Une quarantaine d'agents emménage.

- La fermeture de l'ex Communauté de communes La Saire est conduite fin mars : reprise du matériel et des contrats.
- Une étude d'aménagement des locaux à Valognes pour l'installation des services du cycle de l'eau de la Communauté d'agglomération du Cotentin est lancée en mars. En avril, la DSI accompagne la direction pour son emménagement dans les anciens locaux du SIAEP.
- A compter d'avril, la DSI assiste la Direction Ingénierie et Bâtiments sur le projet de construction d'un Pôle Santé à Valognes et conseille le Pôle Santé de l'agglomération pour la définition de leurs besoins informatiques et les opportunités de mutualisation.
- En mai, en coordination avec les pôles de proximité, les travaux SI à la Communauté d'agglomération sont planifiés.
- La DSI accompagne la Direction Ingénierie et Bâtiments pour emménager, courant septembre, rue Tour Carrée. Les données de la direction sont transférées des serveurs de Saint-Pierre-Église vers les serveurs mutualisés.
- A partir d'octobre, les agents communautaires réalisent leurs demandes informatiques avec SVP Info.

➤ Adaptation de l'organisation de la DSI en service mutualisé

- Le nouvel organigramme de la DSI visant à prendre en compte le passage de la direction en service mutualisé Cherbourg-en-Cotentin/Communauté d'agglomération du Cotentin est mis en place à partir de mars. Ce nouveau projet de service avait été validé par le Conseil communautaire (01/12/2017) et par le Conseil municipal (05/12/2017).

Les demandes informatiques des agents sont traitées avec SVP Info.



- A compter de mars, réaffectation d'un agent de l'ex Communauté de communes des Pieux au sein de l'équipe Infrastructures. Un autre agent continue de travailler sur le site des Pieux.
- Désignation en mai d'un DPO (Data Protection Officer) unique pour la Ville, le CCAS et la Communauté d'agglomération du Cotentin dans le cadre de la mise en place du RGPD.



LA COMMUNICATION

Fonction transversale, la Direction Communication concourt à rendre accessible, lisible et audible les décisions prises par les élus et mises en œuvre par les services communautaires. Conformément à l'obligation légale faite aux collectivités locales de répondre de l'usage de l'argent public devant les administrés, la direction met en œuvre l'ensemble des dispositifs de communication interne et externe, relations presse, événementiel, protocole, partenariats, en veillant au respect de l'institution et à la cohérence des actions impulsées.

L'année 2018 a vu la Direction de se renforcer en accueillant trois nouveaux agents portant à 6 le nombre de collaborateurs. Cette structuration a ainsi permis au service d'une part, de répondre à la montée en charge des projets à accompagner aux côtés des autres directions et, d'autre part, à renforcer le maillage des supports de communication de la collectivité (mise en œuvre des projets digitaux, création d'une lettre post assemblée à destination des élus communautaires et communaux et redéploiement de la communication interne avec la création d'un support dédié aux agents dès le mois de janvier 2019).

- 3 n° du magazine leCotentin, 16 pages, distribués en boîte aux lettres ;



- 2 n° La Lettre des conseillers, support réalisé après chaque Conseil et envoyé par voie dématérialisée à l'ensemble des élus communautaires et, si aval du Maire, aux conseillers municipaux ;



Quelques réalisations :



- Reconstitution de l'opération de team-building avec l'engagement d'une équipe lors des traditionnelles Foulées de la Presse de la Manche ;
- Accompagnement quant au déploiement du plan de communication relatif au Projet de territoire ;
- Rétrospective 2018 dévoilée à l'occasion des cérémonies de vœux et à redécouvrir sur notre chaîne You Tube.

- 11 opus du support interne leCotentin « &Nous », distribué à l'ensemble des agents



Le Projet de Territoire et les démarches de contractualisation

Le Projet de Territoire	30
La contractualisation	30

Le Contrat de territoire 4^{ème} génération c'est :

68
PROJETS

125 M€
DE BUDGET



*Présentation du
Projet de Territoire
par le Président à
l'occasion des Vœux
aux autorités en
janvier 2019.*

LE PROJET DE TERRITOIRE

Initiée dès 2017, la démarche d'élaboration du Projet de territoire de l'agglomération a été finalisée en 2018.

Présenté en Conseil communautaire le 15 mars 2018 suite à une période de concertation avec les élus en Commission de territoire, puis aux membres du Conseil de Développement qui a formulé un avis favorable en milieu d'année, le projet a définitivement été adopté lors du Conseil communautaire du 20 décembre 2018.

Dénoté « Un territoire en commun, une ambition pour demain », le Projet de territoire montre toute l'étendue de l'action de la Communauté d'agglomération, et les principales orientations stratégiques fixées par les élus.

Le projet s'articule autour de 4 ambitions :

- Développer le potentiel économique du Cotentin pour favoriser l'emploi ;
- Contribuer à la qualité résidentielle et construire l'attractivité du territoire en développant l'offre de services ;

- Préserver et aménager le cadre de vie ;
- Promouvoir une véritable cohésion territoriale et le lien urbain/rural.

La présentation du Projet de Territoire aux partenaires a eu lieu lors de la cérémonie des vœux du 12 janvier 2019 à Valognes.

LA CONTRACTUALISATION

Le programme européen LEADER

Initialement porté par le Syndicat Mixte du Cotentin (SMC) depuis son conventionnement en 2015, le programme LEADER 2014-2020 a été repris par la Communauté d'agglomération du Cotentin au 1^{er} janvier 2018.

LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale) est un programme européen destiné à soutenir financièrement les projets innovants en zone rurale qui s'inscrivent dans la stratégie locale de développement du Cotentin.

La stratégie locale de développement du programme LEADER s'articule autour de l'ambition « Renforcer l'attractivité du Cotentin » et se décline en 7 fiches-actions :

- **Soutien et valorisation de l'activité agricole (100 000€) ;**
- **Conforter et optimiser la dynamique touristique de la destination Cotentin (650 000€) ;**
- **Service à la population et attractivité des bourgs ruraux (350 000€) ;**
- **Mise en œuvre d'une stratégie de développement d'un habitat performant (750 000€) ;**
- **Favoriser les projets en lien avec l'économie circulaire (75 000 €) ;**
- **Favoriser la transition énergétique, la lutte et l'adaptation au changement climatique sur le Cotentin (390 000€) ;**
- **Coopération (75 000€).**

En 2018, le Comité de programmation, réunissant des élus et socio-professionnels du territoire, s'est réuni trois fois pour sélectionner 27 projets pour un montant total de subvention LEADER attribué de 602 629,55 €.

Cette nouvelle année de programmation porte donc le nombre de projets soutenus à 68, pour une enveloppe de 1 811 311 € sur les 2 740 913 € disponibles pour le Cotentin au titre de la programmation 2014-2020.

Les Investissements Territoriaux Intégrés (ITI)

Les Investissements Territoriaux Intégrés (ITI) sont des crédits européens FEDER orientés vers les zones urbaines pour financer des projets qui répondent aux défis spécifiques rencontrés par ces espaces. Sur le territoire normand, dix agglomérations bénéficient de cette enveloppe spécifique.

Initialement contractualisé avec la Communauté Urbaine de Cherbourg (CUC) pour la période 2014-2020, la Communauté d'agglomération du Cotentin a repris le programme en qualité d'établissement intercommunal.

Au titre de cette mesure, une enveloppe de 5 millions d'euros avait été affectée au territoire pour le financement de projets urbains sur trois thématiques prioritaires :

- **Foncier : 2,2 M d'€ ;**
- **Transport durable : 2 M d'€ ;**
- **Numérique : 800 000 €.**

Le circuit de validation des crédits ITI-FEDER relève d'abord des acteurs du territoire, par l'intermédiaire d'un comité de pré-sélection, avant d'être validé par la Région Normandie. Sur notre territoire, la composition du comité de pré-sélection est basée sur la composition du Conseil de Développement du Cotentin. Cette instance rassemble en effet une diversité suffisante d'acteurs et de partenaires, pour avoir un regard pertinent sur l'opportunité de financer les opérations présentées. Deux projets ont été sélectionnés par le comité de pré-sélection en 2018 :

- **Démolition de l'ancienne école des beaux-arts : 682 666 € de FEDER ;**
- **Installation d'une nouvelle billetterie numérique dans les transports urbains : 234 774 € de FEDER.**

LE CONTRAT DE TERRITOIRE DE 4^{ÈME} GÉNÉRATION

La Région Normandie et le Conseil départemental de la Manche ont élaboré une nouvelle politique de contractualisation depuis le 1^{er} janvier 2017, le Contrat de territoire 4^{ème} génération.

Ce nouveau contrat rassemble les financements régionaux et départementaux en faveur des projets d'investissements structurants, de nature à développer le Cotentin et son attractivité.

Le contrat prévoit des opérations sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'agglomération, des communes du territoire, de la Région (Institut de Formation en Soins Infirmiers IFSI) ainsi que celles de nos partenaires (Etablissement Public Foncier de Normandie, Université Caen Normandie, IUT, etc.). La Région souhaite en effet accompagner tous les projets locaux qui contribuent à renforcer l'attractivité normande et à développer la compétitivité du territoire.

Signature du Contrat de territoire de 4^{ème} génération entre la Région, le Département et l'agglomération.



Le Département n'interviendra lui, au titre du contrat, que sur les projets intercommunaux et ceux de la ville de Cherbourg-en-Cotentin. En effet, des dispositifs contractuels spécifiques ont été mis en place par le Département pour accompagner les autres communes du territoire (le Fonds d'Investissement Rural et le Contrat Pôle de Services).

La durée du Contrat de territoire 4^{ème} génération est fixée jusqu'en 2021 avec la Région et jusqu'en 2023 avec le Département avec une clause de revoyure à mi-parcours, ce qui nous permettra d'ajuster la maquette si besoin.

Le futur contrat en quelques chiffres

Le contrat du Cotentin porte sur 68 projets pour un montant prévisionnel de 124 889 407 € répartis entre les partenaires de la manière suivante :

- **La Communauté d'agglomération, les communes qui la composent, et les autres maîtres d'ouvrages pour un montant prévisionnel de 67 568 338 € ;**
- **La Région Normandie s'engage à accompagner 59 projets d'investissement pour un montant total d'intervention estimé à 30 547 112 € ;**
- **Le Département de la Manche a prévu une enveloppe optimale pour notre contrat de territoire de 8 073 105 €. Il s'engage d'ores et déjà à accompagner 18 projets d'investissement pour un montant total d'intervention maximum estimé à 7 596 864 € au titre de son Fonds de Développement Territorial (FDT). Le Département prévoit aussi une enveloppe de fonctionnement pour le financement des Actions Territoriales en Faveur de la Jeunesse pour un montant totale de 403 655 € ;**
- **D'autres financements sont attendus (Etat, Europe, EPFN, etc.) pour une estimation prévisionnelle de 16 182 608 €.**

Pour finaliser les engagements respectifs de chacun, un protocole d'accord préalable au Contrat de territoire sera signé début 2019.

LA CONVENTION FINANCIÈRE DU CONTRAT DE TERRITOIRE DE 3^{ÈME} GÉNÉRATION

Dans le Cotentin, la plupart des Communautés de communes avaient signé avant la fusion, une convention avec le Département au titre de sa politique contractuelle de 3^{ème} génération, avec

des échéances qui s'étendent jusqu'en juillet 2019.

Suite à la création de la Communauté d'agglomération du Cotentin, le Département a maintenu ses engagements financiers et a regroupé les projets autour d'une seule convention financière, coordonnée par l'intercommunalité.

La convention financière validée en 2018 regroupe ainsi 42 projets communaux pour un montant prévisionnel de subvention de plus de 5 millions d'€.

LA CONVENTION FINANCIÈRE 2018 DU CONTRAT DE RURALITÉ

Signé le 30 août 2017 entre les services de l'Etat et la Communauté d'agglomération, le Contrat de ruralité du Cotentin a pour but de coordonner les moyens humains, financiers et les projets à conduire en matière d'accessibilité aux services et aux soins, de développement de l'attractivité, de redynamisation des centre-bourgs, de mobilité, de transition écologique ou encore de cohésion sociale.

Autour de ces six thématiques, le Contrat de ruralité du Cotentin développe douze fiches-actions opérationnelles dans lesquelles s'inscrivent les projets des collectivités du territoire qui répondent aux enjeux identifiés.

Le Contrat de ruralité du Cotentin est ainsi constitué de 90 projets au titre de la période 2017-2020. Si 38 projets ont pu bénéficier de financements de la part de l'Etat en 2017, ce sont 8 projets qui ont fait l'objet d'un conventionnement en 2018 pour un engagement financier de l'ordre de 700 000 €.



Développement Économique et Enseignement supérieur

L'attractivité économique	34
L'Économie Sociale et Solidaire	35
L'aménagement commercial et le parc hôtelier	36
L'Enseignement Supérieur	37

40
ZONES D'ACTIVITÉ
ÉCONOMIQUES
COMMUNAUTAIRES

15 000 m²
DE BÂTIMENTS
D'ACTIVITÉ

2100
ÉTUDIANTS



40
Zones d'Activité
Économiques
communautaires

+ DE 560
entreprises
concernées

+ DE 8 000
emplois
recensés

15
zones en cours de
commercialisation

7
nouvelles zones
ou extension en projet

15 000 M²
de bâtiments
d'activité pour
une centaine
d'entreprises
hébergées

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

La Communauté d'agglomération du Cotentin est compétente en matière d'aménagement, de gestion et de commercialisation de Zones d'Activité Économiques. Elle intervient également en matière d'immobilier (bureaux, ateliers, etc). C'est à travers cette compétence que s'exerce principalement l'action de l'agglomération en matière de Développement Économique et plus précisément, d'implantation d'entreprises.

Cette action est déterminante pour accueillir de nouvelles entreprises et accompagner la croissance de celles qui sont installées. L'agglomération est donc à l'écoute du tissu économique afin de soutenir au mieux les porteurs de projet, les entreprises en développement, et de disposer d'une offre immobilière et foncière la plus appropriée possible.

A cet égard, elle a continué à travailler en 2018 sur les projets de création de Zones d'Activité Économiques.

Elle est régulièrement allée à la rencontre des entreprises. Plusieurs visites de zones d'activité ont été réalisées en 2018 avec le Vice-Président en charge du Développement Économique et de l'Emploi.

L'ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Dans le cadre de ses actions en faveur de l'accompagnement des entreprises, la Communauté d'agglomération anime une cellule d'accompagnement des compétences extérieures visant à faciliter l'installation de nouveaux salariés et de leurs familles sur le territoire.

Elle agit sous différents axes : promotion et découverte du territoire, aide à la recherche de logement, scolarisation et garde des enfants, aide à la recherche d'emploi pour le conjoint. En 2018, ce sont 31 familles qui ont ainsi pu être accompagnées dans leur projet d'installation.

En matière d'attractivité économique du territoire, l'agglomération a participé à plusieurs salons de l'emploi, en lien avec divers partenaires, et ce, afin de présenter et de valoriser les opportunités économiques du territoire à des publics extérieurs. L'objectif était de soutenir les entreprises dans leurs démarches de recrutement de nouvelles compétences qu'elles ne parviennent pas à identifier sur le Cotentin.

Exemples d'actions menées en 2018 :

- Recrutement d'un chargé d'animation économique ;
- Adoption d'un Règlement d'intervention en matière d'aides à l'immobilier d'entreprise et au foncier d'activité ;



- Lancement du Club Économique du Cotentin ;
- Publication du premier Panorama économique du Cotentin ;
- Participation à divers salons sur l'emploi et l'attractivité économique des territoires (Paris pour l'emploi, Emplois en Seine, Forum de l'emploi Orano...);
- Signature de l'Accord de Performance Territorial après Grand Chantier avec EDF ;
- Lancement d'une mission d'assistance au chiffrage des projets d'entreprises en zones d'activité ;
- Dans le cadre de l'animation des lieux d'accueil des entreprises, une présentation du dispositif de financement participatif OZé a été proposée aux entreprises le 21/12/2018 dans l'espace de coworking EC2 (20 participants) ;
- Label Territoires d'Industrie décerné par l'État pour accompagner le développement du bassin industriel de l'agglomération.

Soutien aux filières

L'agglomération agit pour favoriser le déploiement des filières économiques sur son territoire, en soutenant des projets innovants, ou encore dans le cadre de démarche globale sur un secteur précis. Elle a ainsi élaboré, avec le Département de la Manche, un plan « croissance bleue », qui a été approuvé le 20 décembre 2018. Il comprend plusieurs actions pour développer l'économie bleue, dans toutes ses dimensions (liaisons maritimes, nautisme, tourisme, produits de la mer, etc), en intégrant par ailleurs des projets structurants comme la rénovation de la Criée ou encore d'Intechmer.

L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

L'Économie Sociale et Solidaire (ESS) fait partie intégrante du Développement Économique. A ce titre, l'agglomération a piloté un plan d'actions triennal en faveur de l'ESS et a animé dans ce cadre, un comité de suivi regroupant une trentaine de structures relevant du secteur. En 2018, de nombreux temps d'échanges ont été organisés afin de faciliter l'interrelation et l'interconnaissance entre ces structures, et notamment, avec celles de l'Insertion par l'Activité Économique.

Depuis sa création, la Communauté d'agglomération du Cotentin soutient l'ESS à travers un plan d'actions triennal reposant sur 3 axes :

- la communication, la promotion et la sensibilisation à l'ESS ;



- l'accueil, l'orientation, l'accompagnement des porteurs des projets et la structuration de l'ESS ;
- la prise en compte de l'ESS dans les politiques publiques.

Principales actions menées :

- Pilotage de la dernière année du plan d'actions triennal ESS ;
- Animation d'un comité de suivi regroupant une trentaine de structures (3 réunions) ;
- Organisation d'un temps d'échanges avec les Structures d'Insertion par l'Activité Économique (SIAE) et la Direction de la Commande Publique ;
- Partenariat mis en place avec l'Agence pour le Développement Régional des Entreprises Sociales (ADRESS) dans le cadre de l'incubateur normand ; Katapult (la mise à disposition de moyens logistiques (EC², salles de réunion, etc) et accompagnement d'un porteur de projet ;
- Accueil et orientation vers les structures d'accompagnement des porteurs de projets ESS ;
- Soutien au concours et forum organisés par Toutes Pour Elles – Osez Entreprendre : plus de 30 candidats, 8 lauréates ; près d'une centaine de visiteurs.
- Journée organisée avec Pépite pour les 1^{ères} années DUT avec 250 étudiants sensibilisés à la création d'entreprise ;
- Dans le cadre du mois de l'ESS, l'agglomération du Cotentin a organisé deux ateliers :
 - Entreprendre dans l'Économie Sociale et Solidaire, animé par l'ADRESS : 6 participants ;
 - Groupement d'employeurs dédié à l'ESS : 15 participants.

Chiffres clés de l'ESS dans le Cotentin issus du panorama :

526
établissements
employeurs
(associations,
coopératives,
mutuelles,
fondations)

6 352
salariés
(soit 5 493 ETP)

13,1%
de l'emploi
salarie privé
(18.1% de l'emploi
salarie privé)

544
emplois créés
entre 2012 et 2016



L'AMÉNAGEMENT COMMERCIAL

La loi NOTRe a fait naître une compétence nouvelle « politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire » qu'elle attribue aux Communautés de communes et d'agglomération afin de renforcer l'approche intercommunale des pratiques commerciales. En ne précisant pas davantage le contour de cette compétence, le législateur a laissé aux communes et aux communautés la capacité d'organiser leurs interventions respectives, en synergie avec la Région, chef de file en matière de développement économique. Dans le cadre de la création de la Communauté d'agglomération, un groupe de travail avait été mis en place en 2016 pour aborder l'ensemble des sujets liés au développement économique. En matière de commerce, les élus du groupe de travail ont émis le souhait que la relation avec les commerçants et les associations de commerçants, qui répond à un besoin de proximité, reste à vocation communale. Les élus ont par ailleurs convenu qu'en matière de développement commercial un scénario au fil de l'eau est contre-productif, ce qui plaide pour la mise en place d'une stratégie à l'échelle du Cotentin pour que le territoire puisse relever les défis liés à l'évolution des comportements des investisseurs et des consommateurs tout en confortant les centralités et les pôles existants. Conformément à ces orientations, le Conseil communautaire a délibéré le 24 mai 2018 pour déclarer d'intérêt communautaire la politique locale du commerce

et du soutien aux activités commerciales :

- L'observation de l'appareil commercial et des dynamiques commerciales ;
- L'élaboration de chartes ou schémas de développement commercial en cohérence avec les préconisations et objectifs du SCoT ;
- L'organisation à l'échelle communautaire de la concertation des professionnels et acteurs structurés du territoire, notamment sur le sujet de l'ouverture des commerces le dimanche ;
- La formulation d'avis sur tout projet commercial (création, extension, modification de destination) nécessitant un passage en Commission Départementale d'Aménagement Commercial ;
- L'émission de propositions de cadrage du développement commercial pour leur traduction dans les documents d'urbanisme ;
- L'accompagnement au niveau communautaire, d'initiatives visant à promouvoir, à fédérer et à mettre en réseau les professionnels et partenaires du territoire en matière de commerce.

Etant précisé dans cette délibération que cette définition pourrait être complétée ultérieurement en fonction des orientations émanant de l'étude d'aménagement commercial et du parc hôtelier lancée en 2019.

Dans l'attente des résultats de cette étude, la loi de finances pour 2018 offrait la possibilité d'amorcer un travail sur la fiscalité des commerces en permettant aux collectivités territoriales d'accorder un abattement de 1 à 15% applicable à la base d'imposition de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) des magasins dont la surface de vente est inférieure à 400 m², non intégrés à un ensemble commercial. Consciente des difficultés et des mutations importantes auxquelles sont confrontées les commerçants et artisans, la Communauté d'agglomération a délibéré en octobre 2018 pour instaurer au 1^{er} janvier 2019 ce nouvel abattement à hauteur de 15 % sur la part communautaire de la TFPB. De nombreuses communes ont rejoint cette démarche en instaurant également cet abattement de 15 % sur la part communale de la TFPB. Pour que cette mesure soit pleinement efficace, la Communauté d'agglomération sollicitera aussi le Conseil départemental en 2019, afin qu'il adopte à son tour cet abattement de 15 % sur la part départementale.

Enfin, l'entrée en application de la loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques permettent au maire d'accorder une autorisation d'emploi des salariés dans le

commerce de détail le dimanche, dans la limite de 12 dimanches par an au lieu de 5 auparavant. La mise en œuvre de cette disposition repose sur une décision autonome des maires pour cinq dimanches maximum et fait intervenir la Communauté d'agglomération au-delà. Dans ce cadre, et suite à la délibération du Conseil déclarant d'intérêt communautaire l'organisation de la concertation des professionnels et acteurs du territoire, la Communauté d'agglomération a organisé la 2^{ème} table ronde sur l'ouverture des commerces le dimanche. Les maires concernés, les organisations syndicales, les associations de commerçants et les Chambres Consulaires ont été invités à y participer pour échanger sur les pratiques en matière d'ouverture dominicale sur le territoire.



L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE

Le soutien à l'Enseignement Supérieur et à la Recherche (ESR) est une compétence exercée depuis le 1^{er} janvier 2018 par l'agglomération du Cotentin. La collectivité a en effet repris les actions du Syndicat Mixte du Cotentin (SMC), de la Communauté Urbaine de Cherbourg (CUC), et de l'ancienne association Technopole. Elle est désormais la porte d'entrée sur ce sujet. Le Cotentin compte 2100 étudiants, un campus et plusieurs établissements d'ESR rattachés pour certains au CNAM ou à l'Université de Caen. Demain, l'enjeu sera de conforter et d'enrichir cette offre pour attirer et former des jeunes sur le territoire.



A l'automne 2018, l'IUT Cherbourg-Manche a fêté ses 30 ans.

2100
étudiants
dont 925 étudiants rattachés à l'université de Caen (IUT/ESIX/Licences pro), et 127 étudiants au Cnam-Intechmer

Actions particulières menées en 2018 :

- Lancement du Schéma Local de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (voté en juin 2019) ;
- Recrutement d'une chargée de mission Enseignement supérieur en septembre 2018 ;
- Célébration des 30 ans du campus universitaire de Cherbourg-en-Cotentin (l'IUT Cherbourg-Manche, l'ESIX Normandie et les antennes UFR des Sciences et LVE) en novembre 2018 ;
- Actions en faveur de la vie étudiante – organisation de Masterclass et de rencontre Etudiants-entreprises ;
- Décembre 2018 : le Conseil communautaire valide un projet d'ampleur qui vise à conforter la présence du CNAM/Intechmer dans le Cotentin et à entamer des travaux de rénovation afin de le mettre aux normes pour un budget prévisionnel de 9,3 millions d'€ HT ;
- Décembre 2018 : le Conseil communautaire approuve la prise en charge patrimoniale du hall technologique 1^{re} tranche par l'agglomération du Cotentin.

5
laboratoires / unités de recherche

- Le LUSAC
- Le GREYC
- L'UMR BOREA
- Corrodys
- L'IRSN



Le Tourisme et les actions en faveur de l'attractivité du territoire

2 400

EMPLOIS LIÉS AU TOURISME

230 M€

DE DÉPENSES DE CONSOMMATION

4,3 M€

DE BUDGET POUR LA SPL DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE DU COTENTIN - OFFICE DE TOURISME DU COTENTIN



Le Planétarium Ludiver est venu compléter au 1^{er} janvier 2019 l'attractivité touristique du Cotentin.

L'économie touristique est une composante importante de la production de richesse. Au-delà de cet aspect, le tourisme est un enjeu fédérateur pour les territoires et notamment pour ceux qui placent l'attractivité au cœur de leurs projets de développement.

Cette prise de compétence à l'échelle de la Communauté d'agglomération du Cotentin en 2017 a nécessité la mise en place d'une nouvelle organisation, avec notamment un seul Office de Tourisme du Cotentin sous forme de Société Publique Locale (SPL), pour porter au mieux les orientations du territoire et permettant ainsi de :

- **démultiplier les forces de marketing afin de renouveler l'image du Cotentin ;**
- **développer une offre touristique nouvelle ;**
- **mieux accueillir les visiteurs (les bureaux d'accueil des Offices de Tourisme sont maintenus et seront harmonisés) ;**
- **soutenir et organiser les acteurs de l'économie touristique.**

Le travail de préparation administrative et financière de l'année 2017, a permis l'entrée en fonctionnement de la SPL de Développement Touristique du Cotentin - Office de Tourisme au 1^{er} janvier 2018 et à l'ensemble des collaborateurs des 10 anciens Offices de Tourisme et du Pays d'Accueil Touristique (PAT) du Cotentin, soit une cinquantaine de personnes, de rejoindre cette nouvelle structure.

27 collectivités sont actionnaires et membres du conseil d'administration de la société :

- **La Communauté d'agglomération du Cotentin ;**
- **La Communauté de Communes de la Baie du Cotentin ;**
- **25 communes du Cotentin** (Barneville-Carteret, Cherbourg-en-Cotentin, La Hague, Saint-Vaast-la-Hougue, Barfleur, Breteville-en-saire, Bricquebec, Denneville, Fermanville, Flamanville, Gatteville-Le-Phare, Les Pieux, Les Moitiers d'Allonne, Montebourg, Port-Bail, Quettehou, Quineville, Reville, Saint-Pierre-Église, Saint-Sauveur le Vicomte, Siouville-Hague, Surtainville, Tréauville, Valognes, Vicq-sur-Mer).

Au cours de l'année 2018, le Conseil d'administration de la société s'est réuni à 5 reprises. Les statuts et moyens de la société expriment l'ambition de couvrir un large champ d'intervention en faveur du développement touristique :

- Un budget de 4,3 M€ ;
- 55 Equivalents Temps Plein (ETP), soit 79 contrats de travail ;
- 19 points d'accueil du public.

Au-delà de la poursuite de la structuration de la SPL tout en assurant la continuité des missions d'Office de Tourisme, l'un des objectifs 2018

était de proposer un meilleur mode d'association des socio-professionnels à la gouvernance de la société en installant le 14 mai 2018 un Comité Stratégique composé de 62 professionnels du tourisme répartis en 7 collèges d'activités :

- Hôtellerie ;
- Hébergement de plein air ;
- Hébergeurs particuliers ;
- Prestataires de loisir et de service ;
- Sites et lieux de visites ;
- Restauration ;
- Transport de passagers.

Parallèlement, l'agglomération a enclenché, avec les professionnels du secteur, l'écriture de la Stratégie de Développement Touristique du Cotentin. Ce chantier, dont le travail a été présenté en Conseil communautaire début 2019, a commencé le 29 juin 2018 lors de la 1^{re} édition des Rencontres du Tourisme du Cotentin qui a rassemblé plus de 250 participants.

Renforcer l'attractivité touristique du Cotentin

Par ailleurs, au cours de l'année 2018, l'agglomération a poursuivi la structuration d'un périmètre cohérent de compétences en faveur du développement touristique et de l'attractivité du Cotentin en délibérant pour prendre en charge à compter du 1^{er} janvier 2019 :

- La Cité de la Mer ;
- Le Planétarium Ludiver ;
- L'animation du patrimoine (hors financement de la restauration) et le Pays d'Art et d'Histoire du Clos du Cotentin ;
- Le Hangar à dirigeables d'Ecausseville ;
- Le Cinéma de Réville ;
- L'entretien et le balisage des chemins de randonnées : GR223 (260 km) Sentier du littoral (307 km dont 175 km de GR223), Chemin du Mont-Saint Michel et de Saint-Jacques de Compostelle (146 km) 2 GR de Pays (72 km), 21 Sentiers de Promenade et de Randonnée (261 km) ;
- Les trois golfs du Cotentin : Cherbourg-en-Cotentin, Fontenay-sur-Mer, Barneville-Carteret ;
- Les bassins d'apprentissage de la natation hormis celles de Cherbourg-en-Cotentin ;
- La coordination et la mise en réseau des 17 bases nautiques du Cotentin.

Enfin, dans l'objectif de stimuler les séjours et l'attractivité du Cotentin, le soutien financier de l'agglomération a permis d'accueillir en juillet 2018 des événements nouveaux comme : l'arrivée à Cherbourg-en-Cotentin de la course au large « DRHEAM Cup – Destination Cotentin » et

à Barneville-Carteret une étape du Tour Voile ou encore le Gulf Stream Festival...

Le tourisme dans le Cotentin, c'est :

- 230 M€ de dépenses de consommation ;
- 2 400 emplois ;
- 2 millions de nuitées marchandes et près de 4,6 millions de nuitées dans des hébergements non-marchands (amis, famille, résidences secondaires...);
- 95 000 lits touristiques dont 31 000 lits marchands et 64 000 lits non-marchands ;
- 69 campings regroupant 13 800 lits ;
- 13 000 résidences secondaires ;
- 124 lieux de visites dont 10 sites touristiques qui totalisent plus de 500 000 visiteurs ;
- 48 escales de paquebots avec 77 452 passagers dont 20% partent en excursion dans le Cotentin et 40% visitent Cherbourg.



Organisation de la première édition des Rencontres du Tourisme en juin 2018





Les Transports et Mobilités

Le Plan de Déplacements du Cotentin	44
Les Transports publics routiers urbains	46
Les Transports publics routiers non-urbains	46
Les mobilités douces	47

6 900

ÉLÈVES INSCRITS
au service de transports scolaires

8

LIGNES RÉGULIÈRES
pour le réseau urbain

6,6

MILLIONS DE VOYAGES
en 2018 pour le réseau urbain



Le Plan de Déplacements du Cotentin s'est fait en consultation avec les communes du territoire.

LE PLAN DE DÉPLACEMENTS DU COTENTIN

Suite à sa création, la Communauté d'agglomération du Cotentin est devenue Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM). Cela signifie qu'elle a compétence non seulement sur les transports en commun au sein de son territoire, mais également en matière de développement des modes actifs (marche, vélo...) et de promotion d'un usage plus durable de l'automobile (covoiturage, autopartage, logistique urbaine...).

Afin de répondre à ses obligations réglementaires et aux enjeux du territoire, l'agglomération du Cotentin élabore un « Plan de Déplacements Urbains » (PDU), renommé pour notre territoire « Plan de Déplacements du Cotentin » (PDC), du fait de sa réalité à la fois urbaine et rurale. Ce document de planification a pour objectif de définir une stratégie en matière de mobilité pour les 10 prochaines années, en se basant sur le diagnostic de l'existant et en proposant des actions pour améliorer l'offre proposée.

L'année 2018 a vu l'élaboration de la phase de diagnostic du Plan de Déplacements ; démontrant la place prépondérante de la voiture dans nos modes de déplacement.

Fort de ce constat, le Bureau communautaire a acté en mars 2019 une stratégie reposant sur trois volets majeurs :

- **Mailler le Cotentin par une desserte efficace en transports en commun ;**
- **Rééquilibrer la place des différents modes de déplacement au service de l'équité territoriale et de la qualité de vie ;**
- **Accompagner les habitants et les acteurs du territoire dans l'évolution de leurs pratiques de mobilité.**

L'année 2019 devra donc permettre de décliner cette stratégie en un programme d'action à la hauteur des attentes des habitants du Cotentin et de l'ambition politique.

L'arrêt de projet du Plan de Déplacements est prévu début 2020 pour une approbation définitive en septembre 2020. Cela permettra à la Communauté d'agglomération de définir les conditions d'application du versement transport – unique ressource dédiée à la politique de mobilité. L'élargissement de l'assiette de cette fiscalité locale dotera le territoire des moyens indispensables à la réalisation de son Plan de Déplacements.

L'élaboration du PDC s'inscrit dans une démarche coordonnée avec la réalisation du Plan Climat-Air-Énergie-Territorial (PCAET),

du Programme Local de l'Habitat (PLH), des documents d'urbanisme infra-communautaires (PLUi) et de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).

LES GRANDS PROJETS D'AMÉNAGEMENT

Le Pôle d'Échange Multimodal (PEM) de Cherbourg : vers une porte d'entrée du territoire et un hub de mobilités.

Les études relatives à l'aménagement du Pôle d'Échange Multimodal (PEM) de la gare avancent. Un Comité de pilotage a validé les principes retenus par le cabinet AREP en novembre 2018 :

- création d'un vaste parvis de gare ;
- aménagement d'un parking courte durée et du parking longue durée à l'est ;
- développement des services en gare et à proximité ;
- réaménagement de la gare routière afin de faciliter les correspondances avec la gare ferroviaire et le réseau urbain.

Les études se poursuivent en 2019 dans le cadre du projet de Bus Nouvelle Génération (BNG) ; avec l'objectif de réaliser une première phase d'aménagement du PEM courant 2022, simultanément aux aménagements BNG.

Le Bus Nouvelle Génération (BNG) : un projet structurant pour l'accessibilité du cœur de Cherbourg-en-Cotentin et l'amélioration des mobilités à l'échelle de la presqu'île.

Le projet répond à trois grands objectifs :

- **La performance** : meilleure régularité, plus de fréquence et d'amplitude horaire, plus de confort, une meilleure intégration de l'interopérabilité et une meilleure vitesse commerciale ;
- **L'attractivité** : l'amélioration de la qualité du réseau de transport est recherchée tout en s'inscrivant dans la dynamique de restructuration urbaine du territoire. En plus d'être un projet transport, le Bus Nouvelle Génération est un projet d'aménagement urbain ;
- **Le rééquilibrage** : redonner une place à chaque mode de transport. Le projet s'inscrit en outre dans une forte volonté de développer l'usage des modes de transports alternatifs (modes actifs et transports urbains) en étant plus compétitif face à la voiture. Ce rééquilibrage s'inscrit dans un fort enjeu de réductions des émissions polluantes.

Un groupe de concertation a été créé en



novembre 2017 dans le but de co-construire le projet afin qu'il réponde aux besoins de chacun. Aussi, des variantes d'itinéraire seront discutées dans cette instance, ainsi que les possibilités d'aménagements.

Depuis fin 2017, la Communauté d'agglomération est accompagnée par Transamo, cabinet d'assistance à maîtrise d'ouvrage. L'année 2018 a permis de préciser le programme du projet et de préparer la désignation du maître d'œuvre.

C'est le cabinet SCE qui a été retenu en février 2019, à l'issue d'une procédure de mise en concurrence.

La désignation du maître d'œuvre constitue une étape essentielle de l'avancée du projet qui rentre désormais en phase d'étude opérationnelle.

En outre, le projet s'est renforcé dans sa dimension stratégique puisque les études préliminaires du Pôle d'Échange Multimodal (PEM) de la gare ont été intégrées fin 2018 aux études BNG.

Au-delà de la réalisation des deux nouvelles lignes de transport urbain, c'est bien l'amélioration de l'ensemble des services de transports en commun. Ainsi, les principales lignes urbaines du réseau Zéphyr verront leurs itinéraires évoluer afin de bénéficier de l'amélioration de la performance permise par les aménagements en site propre. En outre, les lignes interurbaines qui desserviront l'ensemble du Cotentin pourront également emprunter ces aménagements, afin de relier plus rapidement le centre-ville de Cherbourg et le pôle d'échange multimodal.

Les travaux sont prévus de mi-2021 à fin 2022.

Le réaménagement de l'accès à la gare SNCF de Cherbourg-en-Cotentin fait partie des projets d'aménagement du Plan de Déplacements.

LES TRANSPORTS PUBLICS ROUTIERS URBAINS

Le réseau Zéphir est le réseau de bus qui dessert le territoire de la commune de Cherbourg-en-Cotentin. En qualité d'autorité organisatrice de la mobilité, l'agglomération a repris les contrats conclus en 2014 par la Communauté Urbaine de Cherbourg (CUC), qui confiait la gestion quotidienne du service à la société Keolis Cherbourg, sous la forme d'une Délégation de Service public (DSP).

Ainsi, le réseau inclut :

- 8 lignes régulières dont 4 lignes structurantes qui desservent les zones les plus denses ;
- 15 services scolaires : les lignes Domino ;
- 9 services de Transport à la Demande (TàD) : les lignes Itineo à la demande ;
- 1 service Itineo Access dédié aux personnes en situation de handicap ;
- 1 réseau de nuit les vendredis et samedis.

En 2018, 6,6 millions de voyages ont été réalisés sur le réseau. Sur un jour « type » (jour ouvré en période scolaire), l'exploitant estime qu'environ 13 000 voyages sont réalisés. D'après la dernière enquête de déplacements, réalisée en 2015, il faut savoir que la part modale des déplacements en bus sur la commune de Cherbourg-en-Cotentin représente 4,40% du total des déplacements.

L'année 2018 a été marquée par la concrétisation des deux premiers projets opérationnels portés par l'agglomération du Cotentin :

- **L'achat de quatre nouveaux bus à motorisation hybride, inaugurés à l'occasion de la Journée des Transports Publics, le 21 septembre 2018 ;**
- **La mise en place d'une billetterie moderne pour l'ensemble des usagers du réseau. Cet investissement, indispensable à l'amélioration du système de transports, constitue un préalable à l'extension du réseau à l'échelle Cotentin.**

LES TRANSPORTS PUBLICS ROUTIERS NON URBAINS

Malgré les transferts de compétences entre le Département, la Région et l'agglomération du Cotentin, les services proposés aux citoyens sont restés identiques et les dessertes inchangées. La Région Normandie a pu garantir cette continuité en reprenant à son compte l'ensemble des moyens humains et techniques dont disposait le Département de la Manche.

Ainsi, le réseau non urbain de voyageurs sur le territoire de la collectivité se compose en 2018 de :

- 6 lignes régulières « Manéo express » ;
- 3 lignes estivales, en complément des lignes régulières, pour les mois de juillet-août ;
- Un système de Transports à la Demande (TàD), mis en place sur de nombreux Pôles de Proximité.

Ce service propose un transport de proximité, désigné sous l'appellation « Manéo Proximité ». Il est assuré sur réservation préalable, par des véhicules légers de type neuf places, qui facilitent les déplacements en milieu rural depuis le domicile. En outre, il existe des navettes de rabattement vers les lignes Manéo Express, désignées sous l'appellation « navettes Manéo Express » qui permettent de ramener toutes les personnes qui le souhaitent vers les points d'arrêt des lignes régulières.

Pour les transports scolaires, l'agglomération est devenue compétente dès sa création, le 1^{er} janvier 2017. Cependant afin de garantir une continuité de service, la gestion des transports scolaires sur les secteurs non urbains a été confiée, par convention, dans un premier temps au Département, puis à compter du 1^{er} septembre 2017 à la Région (devenue compétente en matière de transports à la place des Départements à cette date) par l'agglomération du Cotentin.



Cette convention, conclue jusqu'en juillet 2020, a vocation à maintenir une continuité dans le transport des 6 900 élèves inscrits au service de transports scolaires sur notre territoire, environ 130 circuits. Il convient de préciser que l'agglomération du Cotentin est pleinement compétente pour décider de la création et/ou de la fermeture de point d'arrêt sur son ressort territorial.

Dans le cadre de l'animation de la politique de mobilité sur le territoire, la Communauté d'agglomération du Cotentin a participé en 2018, comme l'année précédente, à la Semaine Européenne de la Mobilité, sur le territoire de Cherbourg-en-Cotentin et de Barneville-Carteret.

Cette campagne a été lancée lors d'une soirée de conférences sur le thème des déplacements et de l'intermodalité organisée dans le cadre du Plan de Déplacements. Au cours de cette semaine et à l'occasion de la journée du Transport public, l'agglomération a inauguré le 15 septembre l'un des quatre bus hybrides qu'elle venait d'acquérir pour le réseau de transport urbain. Des associations proposant des ateliers de découverte de leur activité : réparation vélos, Parkour ou encore réalisation d'une fresque, ont également animé cette journée.

Les associations du Comité modes doux, mis en place en 2017 sur Cherbourg-en-Cotentin et coprésidé par la Communauté d'agglomération du Cotentin et la Ville de Cherbourg-en-Cotentin, ont ensuite proposé des animations variées jusqu'au 28 septembre : initiation et compétition de skateboard, vélovizite, multi-randonnées vélos, circuits de vélo de route, marches à pied.



LES MOBILITÉS DOUCES

Dans le cadre de sa compétence d'organisation de la mobilité, la Communauté d'agglomération du Cotentin favorise le développement et la promotion des modes de déplacements doux et anime la politique de mobilités sur le territoire. Depuis le mois d'avril 2017, un Comité modes doux a été mis en place à l'échelle de Cherbourg-en-Cotentin, il regroupe des représentants d'associations, de conseils de quartier, du réseau de transport urbain ainsi que des agents et élus. Ce Comité, coprésidé par la Communauté d'agglomération du Cotentin et la ville de Cherbourg-en-Cotentin, se réunit chaque trimestre. Les réunions sont un lieu de présentation de projets, de retour d'expérience et de travail sur des dossiers tels que des projets d'aménagements piétons et cyclables.

En 2018, la Communauté d'agglomération du Cotentin a préparé le lancement d'un service de location de Vélos à Assistance Électrique (VAE), couplé à une aide à l'achat conditionnée. La première dotation comprend 85 VAE, répartis au prorata de la population sur l'ensemble du territoire. Le lancement de ce service est prévu en septembre 2019.



L'Eau et l'Assainissement La GEMAPI

Le Cycle de l'eau	50
La GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations	51

575

OUVRAGES DE PROTECTION
du littoral

3 147 km

DE RÉSEAU D'EAU POTABLE

84 429

ABONNÉS au réseau d'eau
potable sur 113 communes



L'usine d'eau de la Divette dans la vallée de Quincampoix.

LE CYCLE DOMESTIQUE DE L'EAU

Au 1^{er} janvier 2018, la Communauté d'agglomération a pris les compétences Eau Potable, Assainissement Collectif des eaux usées et Assainissement Non-Collectif des eaux usées sur l'ensemble de son territoire, exception faite de l'eau potable sur le territoire de la Côte des Isles transférée au Syndicat Départemental de l'Eau de la Manche en 2016.

L'Eau Potable

La compétence Eau Potable consiste à assurer l'alimentation des foyers du territoire par les ressources naturelles disponibles, après avoir procédé à un traitement les rendant propre à la consommation.

De fait, la compétence Eau Potable se compose réglementairement des missions suivantes :

- Prélèvement dans le milieu Naturel ;
- Production d'eau potable ;
- Stockage ;
- Distribution.

En 2018, cette compétence sur le territoire de l'agglomération concernait 84 429 abonnés répartis sur 113 communes.

L'Assainissement Collectif

La compétence Assainissement Collectif a pour but de restituer au milieu naturel les eaux

souillées par les diverses activités humaines en s'attachant à les rendre acceptables par les milieux récepteurs.

La compétence Assainissement se compose réglementairement des missions suivantes :

- Collecte des eaux usées en limite de propriétés ;
- Transport ;
- Traitement avec rejet dans le milieu naturel.

En 2018, cette compétence concernait 60 803 abonnés répartis sur 63 communes.

L'Assainissement Non-Collectif

La compétence Assainissement Non-Collectif (ANC) concerne les citoyens non raccordés à un réseau de collecte des eaux usées.



Elle permet à la collectivité de les accompagner dans l'obtention d'équipements assurant un traitement efficace de leurs eaux usées.

Dans ce cadre, l'agglomération du Cotentin a fait le choix d'exercer les missions rendues obligatoires par la réglementation à savoir :

- Validation des projets de mise en place d'installations réglementaires ;
- Vérification des travaux afin de s'assurer que ceux-ci correspondent au projet validé ;
- Contrôle des installations existantes dans l'objectif à long terme d'avoir un parc d'installations efficace et respectueux de l'environnement.

En 2018, il existait 21 000 installations d'assainissement non-collectif réparties sur l'ensemble du territoire.

PATRIMOINE DE L'AGGLOMÉRATION EN 2018

Compétence Eau Potable	
Usines de production	28
Réservoirs	139
Linéaire de réseau	3 147 km
Nombre d'abonnés	84 429
Compétence Assainissement Collectif	
Linéaire de réseau	1 209 km
Postes de relevage	355
Stations d'épuration	52
Nombre d'abonnés	60 803

LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la Communauté d'agglomération du Cotentin assure la compétence « GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) » sur l'ensemble de son territoire, rendue obligatoire par la loi MAPTAM (Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles). A ce titre, la Communauté d'agglomération intervient en matière de :

- Restauration des cours d'eau et des écosystèmes aquatiques pour atteindre et maintenir le bon état des masses d'eau : pose de clôtures, aménagement d'abreuvoir, remise du cours d'eau dans son lit d'origine, suppression d'ouvrage entravant la continuité écologique, etc ;
- Protection des biens et des personnes contre les inondations (débordement de cours d'eau, submersions marines) : gestion d'ouvrage, sensibilisation, etc.

L'année 2018 a été consacrée à l'harmonisation des pratiques sur le territoire, la définition des contours de la compétence, la poursuite des actions engagées et le lancement de nouveaux projets.

Les principales actions GEMA :

- La réalisation de travaux de restauration des cours d'eau dans le cadre de programmes pluriannuels sur les bassins versants de la Douve amont, la Sinope, Les côtiers de la Côte des Isles, la Saire ;



- La réalisation du diagnostic des cours d'eau de La Hague et du bassin versant de la Divette-Trottebec, pour identifier les causes d'altération des cours d'eau et définir les travaux à entreprendre ;
- L'élaboration du programme de travaux sur le bassin versant des Pieux, à partir du diagnostic précédemment mené ;
- L'animation du contrat global de la Saire : somme d'actions visant à réduire les pollutions diverses pouvant altérer les milieux aquatiques ;
- Participation au projet zones humides, agriculture et territoire piloté par le Parc Naturel Régional (PNR) des marais du Cotentin et du Bessin. Objectif : préserver les zones humides exploitées par des agriculteurs.

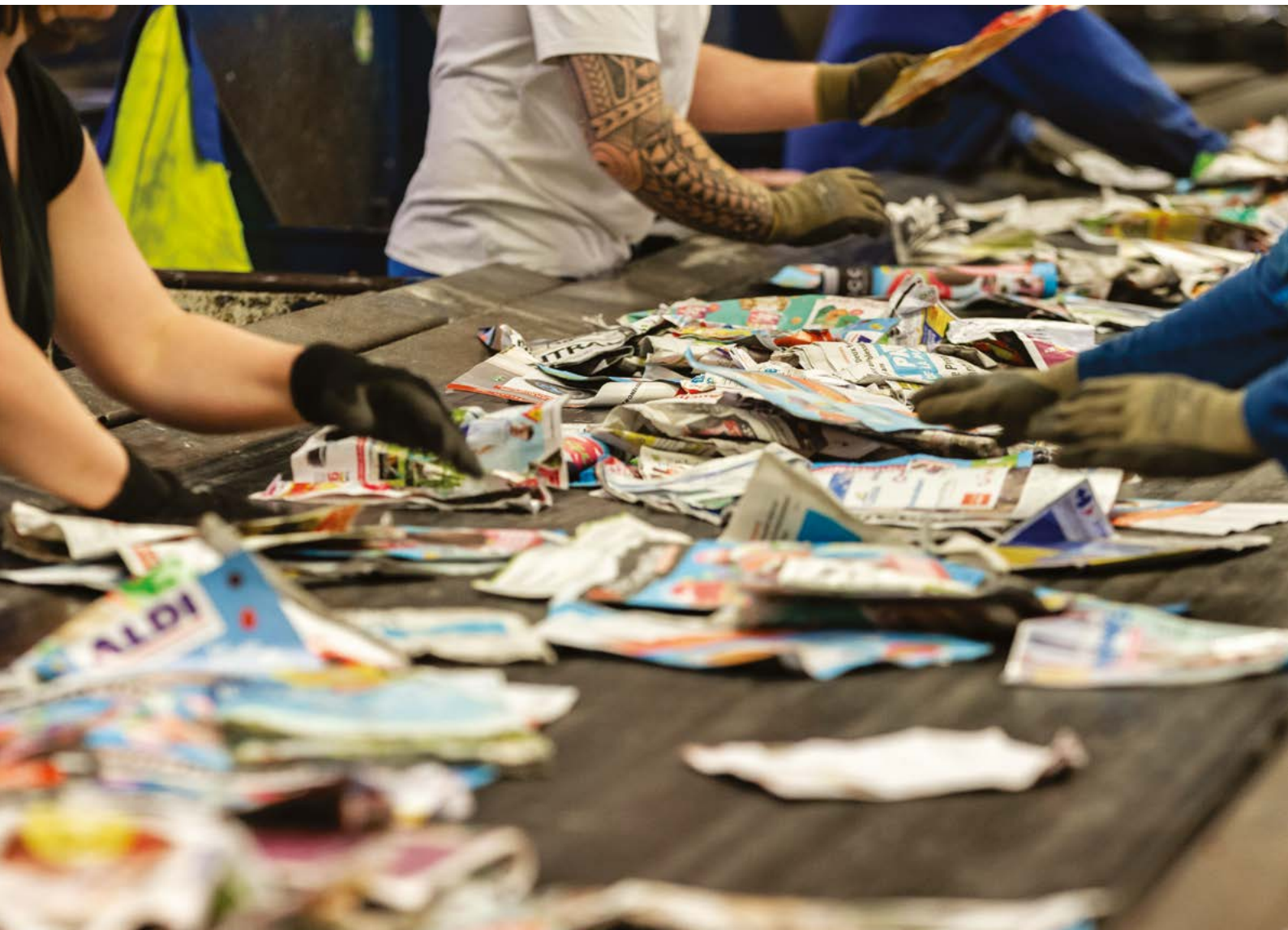
L'agglomération intervient auprès des exploitants pour les accompagner dans la restauration des cours d'eau.



**575 ouvrages
protègent le littoral.**

Les principales actions PI :

- La reprise en gestion de 17 ouvrages de prévention des inondations gérés antérieurement par les communes ;
 - Le diagnostic de 575 ouvrages qui parsèment le littoral, pour identifier ceux qui seront gérés prochainement par la Communauté d'agglomération.
 - L'organisation d'actions de sensibilisation au risque :
 - Pose d'un repère de crue à Tourlaville pour se souvenir de la hauteur des eaux lors de la crue de 1999 ;
 - Conférence sur le changement climatique et ses répercussions dans le Cotentin, le 15 juin, en présence de Benoît LAIGNEL, professeur et chercheur en Géoscience à l'Université de Rouen.
 - L'écriture de la Stratégie Locale de Gestion du Risque d'Inondation (SLGRI) sur le Territoire à Risque important Inondation (TRI) de Cherbourg-en-Cotentin. Objectif : réduire les conséquences dommageables des inondations, en associant l'ensemble des parties prenantes (Services de l'Etat, Chambres consulaires, Opérateurs de réseau, bailleurs sociaux, protection civile, etc) ;
- La collecte de CLIchés CÔtiers « CoCliCô » par des bénévoles sur le littoral de la Côte des Isles pour analyser l'évolution du littoral. Pour consulter les résultats : <https://projetcoclico.jimdo.com/> ;
 - L'animation des projets « Notre Littoral pour Demain » sur la Côte Est et sur la Côte Ouest. Objectif : élaborer en concertation avec la population une stratégie de gestion durable de la bande côtière tenant compte des conséquences du changement climatique.



le Développement Durable, la Gestion des Déchets, le Plan Climat-Air-Énergie Territorial et les Actions de prévention

La collecte des déchets	54
Le Développement Durable	57
L'élaboration du Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET)	58

67 116

TONNES DE DÉCHETS
collectés en déchèteries

908

COMPOSTEURS
distribués

7 115

TONNES DE VERRE
collectées

LA COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

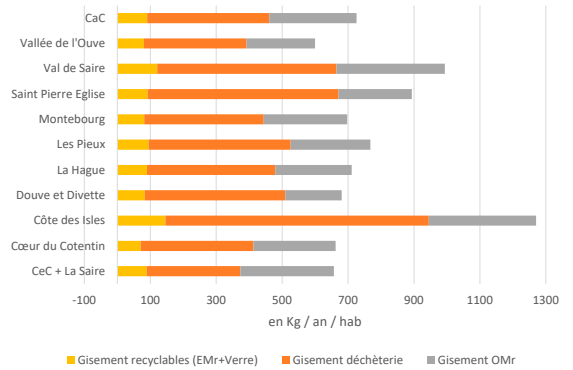
La Direction Déchets Ménagers et Assimilés gère pour l'ensemble du territoire de l'agglomération du Cotentin :

- La collecte en porte à porte et en apport volontaires des Ordures Ménagères résiduelles (OMr) et des recyclables (verre et emballages) ;
- Le transport et le traitement de l'ensemble des déchets collectés ;
- La gestion et l'exploitation de 25 installations dont 15 déchèteries, 6 sites de transferts, 2 centres de stockages de déchets inertes, 1 centre de compostage et 1 centre de tri ;
- La mise en œuvre et le suivi du plan de prévention des déchets.

La direction se compose de 238 agents répartis en 6 unités :

- Ressources administratives ;
- Prévention des déchets et développement du recyclage ;
- Collecte des déchets ménagers et assimilés ;
- Déchèteries ;
- Transfert, Transport, Traitement ;
- Tri et valorisation des emballages ménagers recyclables.

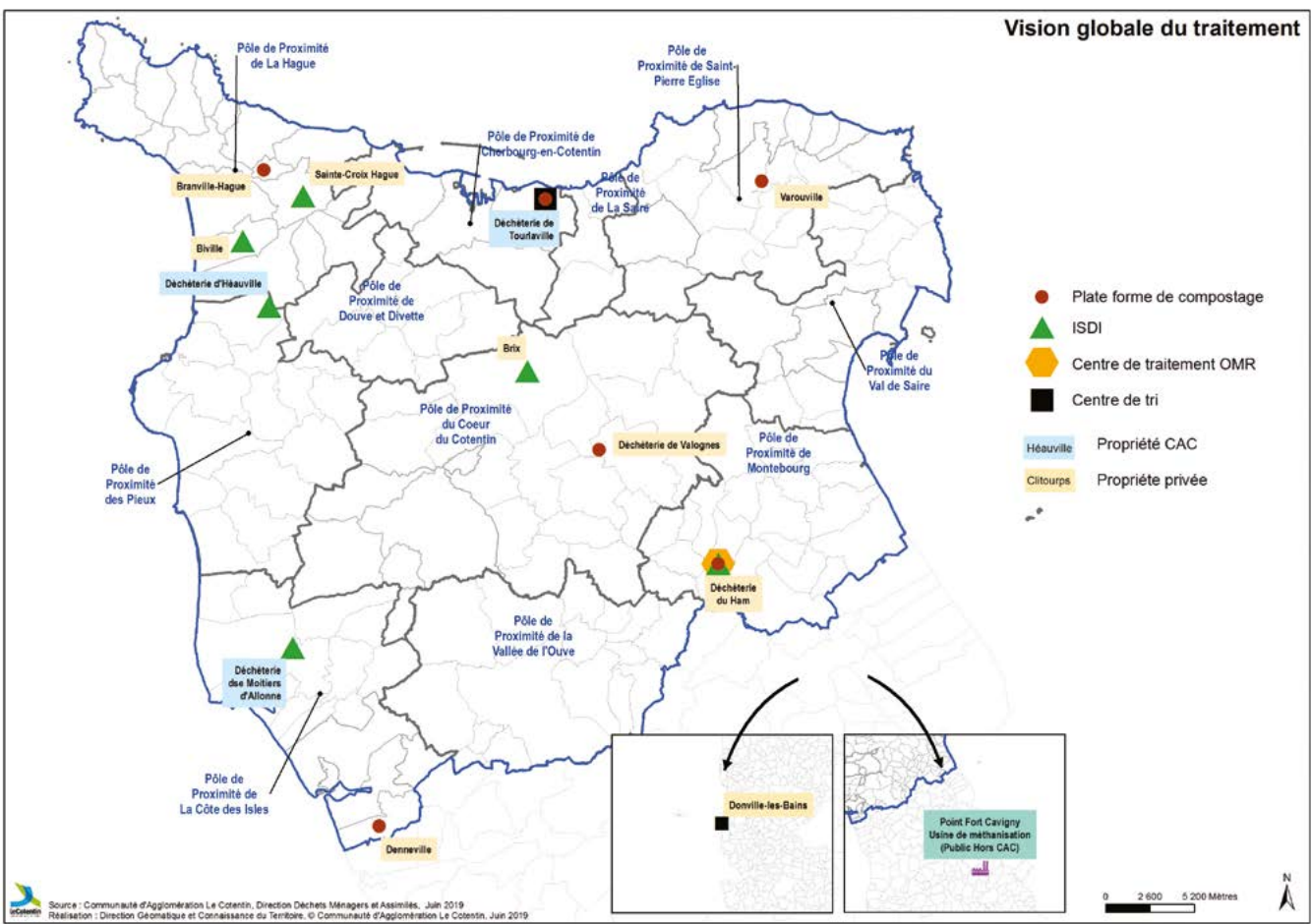
Gisement par habitant et par territoire



Le tonnage de déchets traités (comprenant les déchets collectés et les déchets directement déposés aux sites de traitement de l'agglomération) représentent :

➤ 142 132 tonnes de DMA (783,87 kg/an/hab)





Taux de valorisation
41 %

Tonnage OMr collecté
48 046 TONNES

Tonnage EMr collecté :
9 310 TONNES

Tonnage verre collecté :
7 115 TONNES

Tonnage déchèteries collecté :
67 116 TONNES





10
ambassadeurs
de tri

4 300
élèves
sensibilisés

44
visites de sites

908
composteurs
distribués

+ DE
110
articles
de presses

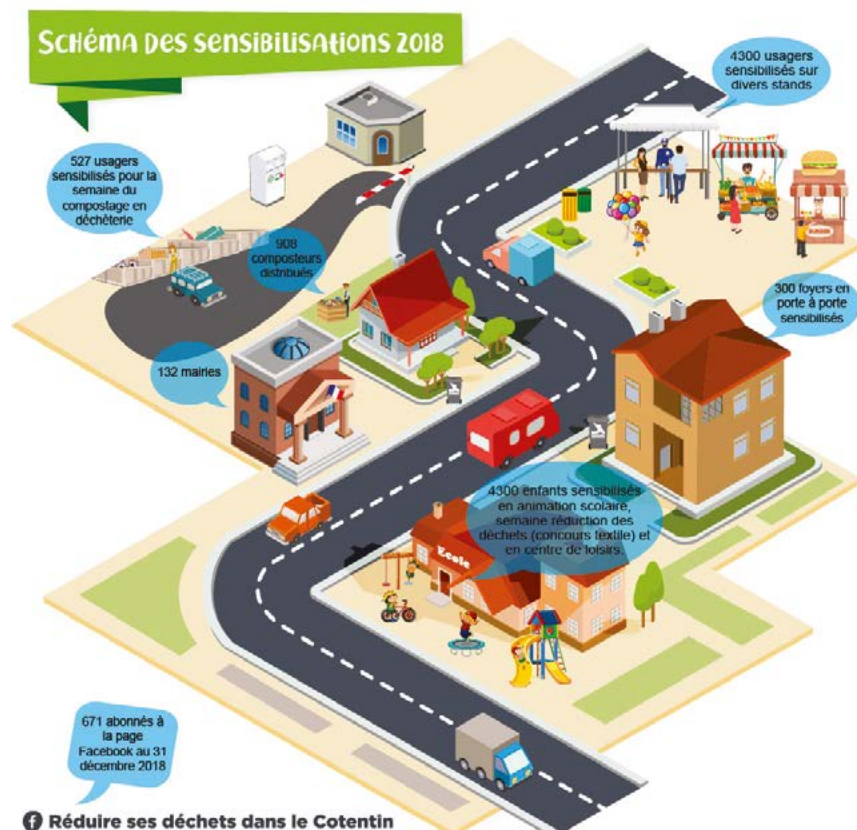
L'unité prévention des déchets et développement du recyclage a pour vocation de sensibiliser les usagers au tri des déchets mais également à les initier à des gestes de prévention qui leur permettront de réduire leurs productions de déchets.

L'équipe est composée de 10 agents.

Les missions principales sont :

- La sensibilisation du grand public aux consignes de tri ;
- L'animation en milieu scolaire ;
- La réalisation de visites de centres de tri ou de traitement ;

- L'organisation d'événements lors des semaines nationales pour aller à la rencontre du grand public ;
- La mise en œuvre du plan de prévention des déchets avec le déploiement d'actions telles que le broyage à domicile, le compostage individuel ou de proximité, la mise en œuvre de caissons de réemploi en déchèterie, etc ;
- La réalisation d'outils de communication, de support de jeux, d'affiches, d'exposition, etc.



LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Direction Environnement, Énergie et Développement Durable (E2D2) dispose d'un directeur qui est mutualisé entre la Communauté d'agglomération du Cotentin et la ville de Cherbourg-en-Cotentin et de deux agents, une chargée de mission énergie - climat et une conseillère technique énergie - climat.

La direction traite les grandes thématiques relatives à :

- l'animation des politiques de développement durable et la conduite de l'Agenda 21 ;
- la conduite du Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET), du Bilan de Gaz à Effet de Serre (BGES) et des politiques territoriales d'énergie ;
- l'animation des politiques de transition énergétique et de lutte contre le changement climatique ;
- le soutien à l'économie circulaire et l'écologie industrielle territoriale ;
- la mise en valeur de la biodiversité, des espaces naturels, des territoires ruraux et de leurs services écosystémiques ;
- les politiques éducatives à l'environnement et au développement durable ;
- le suivi des contractualisations dans le domaine, de l'environnement, du développement durable et de la transition énergétique.

La politique de développement durable

L'agglomération a été retenue à l'appel à manifestation d'intérêt « Territoire Durable 2030 » qui permet un accompagnement technique et financier de la région Normandie pour la mise en œuvre d'une stratégie globale de développement durable. L'Agence Déclic – Territoires de Demain, a été retenue pour la réalisation de l'Agenda 21, et plus particulièrement pour affiner notre programme d'actions en lien avec territoire durable 2030 sur les thématiques suivantes :

- l'élaboration d'une démarche interne de développement durable au sein des services ;
- la transition énergétique relative aux économies d'énergie et à la production d'énergies renouvelables ;
- la biodiversité et la trame verte et bleue ;
- l'économie circulaire dont la réduction des déchets ;
- l'agriculture, la pêche et l'aquaculture durables ;
- le tourisme, l'éducation au développement durable et la jeunesse ;



- le littoral ;
- l'eau et les milieux aquatiques.

La démarche de développement durable sera conduite en tenant compte des 17 objectifs du développement durable des Nations Unies et adoptés par la France en 2015 lors du Forum politique de haut niveau sur le développement durable.

Les audits énergétiques de bâtiments

L'opération groupée d'audits énergétiques qui concerne l'amélioration du patrimoine communautaire, dont les communes bénéficient également, a été confiée au prestataire retenu : 21 Med Ingenierie. Cette opération est financée par l'ADEME et la Région Normandie.

La collecte raisonnée des macro-déchets sur les plages

L'agglomération organise et gère un marché de collecte raisonnée des macro-déchets sur les 50 km des plages des Pôles de Proximité de la Côte des Isles, des Pieux, de Saint-Pierre-Église et de Montebourg. Cette mission est confiée aux structures d'insertion ECORECA et d'ASTRE Environnement. Cette opération est subventionnée par l'Agence de l'Eau Seine Normandie et le Conseil départemental. Cette collecte raisonnée vise à prélever manuellement les déchets échoués, principalement des déchets de la pêche et de la

Bilan 2018

LIEUX DE COLLECTE	NOMBRE DE JOURS DE COLLECTE	NOMBRE D'HEURES	NOMBRE DE PASSAGES	POIDS EN KG	VOLUME EN M ³
Côte des Isles	43,5	3 220	46	10 774	64,78
Les Pieux	100	2 350	-	17 100	47,54
Montebourg	7	292	13	3 126	18,4
Saint-Pierre-Église	7	223	3	934	5,6
Total	157,5	6 085	62	31 934	136,32

plaisance (cordages, filets, palettes, cageots...) et les déchets de type « ordures ménagères » (bouteilles, emballages, sacs, films...), les éléments naturels, principalement les algues échouées, le bois d'origine naturelle dit « bois flotté », les coquillages et débris organiques ne doivent pas être retirés car ils participent à la vie de l'écosystème. Enfin, les interventions ne doivent pas perturber ou détruire les éventuels nids des espèces protégées tels les gravelots.

En parallèle des actions de sensibilisation auprès des touristes et des enfants des centres de loisirs ont été menées.

- **8 animations du 10 juillet au 7 août 2018 sur les plages de Surtainville, Carteret, Fermanville, Saint-Marcouf, Cosqueville, Quinéville, Portbail, Les Pieux.**
289 personnes ont été sensibilisées, dont 188 adultes et 101 enfants ;
- **72 enfants des centres de loisirs de Barneville, Les Pieux et Flamanville ont participé aux animations ;**
- **48 panneaux d'infos grand format « temps de dégradation des déchets en mer » ont été posés.**

Opération de ramassage des déchets sur les plages.



L'ÉLABORATION DU PLAN CLIMAT AIR-ÉNERGIE TERRITORIAL (PCAET)

L'élaboration du Plan Climat de la Communauté d'agglomération du Cotentin est engagée, parallèlement à celles du Plan Local de l'habitat et du Plan de Déplacements du Cotentin.

L'année 2018 a permis avec Algoé consultants, de recenser les données de consommations d'énergie, d'émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques et des risques inhérents au changement climatique. De ce début de diagnostic, les habitants du Cotentin émettraient 7,3 tonnes équivalent carbone, contre 8,1 au niveau national.

4 ateliers territoriaux organisés les 7 juin à Bricquebec-en-Cotentin, 11 juin à Saint-Jacques-de-Néhou, 12 juin à Cherbourg-en-Cotentin et 13 juin 2018 à Quettehou, ont permis d'échanger avec les élus et les partenaires du territoire. Les participants ont pu confronter les informations relatives au bilan des émissions de gaz à effet de serre et des consommations énergétiques, la production actuelle d'énergies renouvelables dans le mix énergétique du territoire et les liens directs avec l'habitat et la mobilité, avec leurs perceptions et connaissances du terrain.

2 ateliers thématiques du Plan Climat-Air-Énergie Territorial se sont également déroulés les 13 et 14 novembre 2018, à l'hôtel de ville de Valognes en vue d'échanger sur les problématiques « air-énergie-climat », enrichir l'état des lieux, faire émerger des orientations et/ou des propositions d'actions venant nourrir la réflexion, identifier les forces vives du territoire et conforter des collaborations.



Le développement de la méthanisation

La Communauté d'agglomération soutient les agriculteurs qui se sont engagés dans la méthanisation en leur livrant des tontes de pelouse par le biais de conventions. En parallèle elle engage une étude sur le développement de la méthanisation en vue d'expertiser le gisement de déchets méthanisables produits sur le Cotentin, la faisabilité des installations produisant du gaz méthane, comme les stations d'épuration, à injecter ce gaz dans les réseaux de GRDF et la faisabilité d'alimenter les bus en gaz et les cars en gaz méthane.

Le soutien au développement et à la recherche sur la biodiversité et le développement durable

L'agglomération est membre fondateur avec la Région Normandie et d'autres partenaires du groupement d'intérêt public sur la biodiversité et le développement durable qui réunit deux agences :

- l'agence régionale de la biodiversité ;
- l'agence régionale du développement durable.

L'éducation participative à la gestion de l'énergie

L'agglomération a signé la convention « Familles à énergie positive » avec l'Espace Info Énergie la SCIC les 7 Vents et 4 bailleurs : Manche Habitat, Presqu'île Habitat, SA HLM Les Cités Cherbourgeoises et SA HLM du Cotentin. Cette opération s'inscrit dans un défi national d'économie d'énergie dont l'objectif est de mobiliser des habitants sur les économies d'énergie au quotidien, pendant 5 mois. L'objectif est d'accompagner entre 45 et 60 « familles » réparties dans 4 équipes (une équipe par bailleur).

L'information des habitants à l'amélioration énergétique de leurs maisons et aux économies d'énergie

L'agglomération finance les permanences de l'Espace Info Énergie de la Manche qui délivre une information neutre et gratuite aux habitants sur toutes les questions liées à l'énergie et les aides permettant d'élaborer leur projet (changement du mode de chauffage, isolation thermique, projet de construction, aides existantes, etc). Les permanences se déroulent dans les villes de Cherbourg-en-Cotentin, Valognes, Les Pieux, Saint-Pierre-Église et Saint-Côme-du-Mont. Près de 1 000 rendez-vous par an ont lieu.

La formation à la qualité de l'air intérieur des écoles et des crèches

L'agglomération dans le cadre du projet SCOLAAIRE accompagne avec Atmo-Normandie, 4 établissements tests, l'école de Sideville, de Portbail, le groupe scolaire de Martinvast et la crèche / halte-garderie de Bricquebec-en-Cotentin les Bou'D'Chou sur la réglementation sur la qualité de l'air incluant la problématique du radon, un gaz radioactif d'origine naturelle.

Des ateliers thématiques ont été conduits dans le cadre du Plan Climat Air Énergie Territorial.





L'Habitat, la Rénovation Urbaine et les Gens du Voyage

Les Plans Locaux d'Urbanisme infracommunautaires PLUi	62
L'Habitat	63
La politique de la ville	66
Le projet de Renouvellement Urbain	67
L'accueil des Gens du Voyage	68

7

PLUi en cours
d'élaboration

102 528

LOGEMENTS
sur le territoire

3

AIRES D'ACCUEIL PERMANENT
pour les Gens du Voyage



Présentation des PLUi sur les territoires.

LES PLANS LOCAUX D'URBANISME INFRACOMMUNAUTAIRES PLUi

La planification

Le territoire de la Communauté d'agglomération est couvert par 7 Plans Locaux d'Urbanisme infracommunautaires (PLUi) en cours d'élaboration :

- Le PLUi Douve Divette ;
- Le PLUi Cœur Cotentin ;
- Le PLUi Les Pieux ;
- Le PLUi La Hague ;
- Le PLUi Sud Cotentin ;
- Le PLUi Est Cotentin ;
- Le PLUi Nord Cotentin.

Lancement des PLUi prescrits en 2017

L'année 2018 a marqué le lancement des PLUi Nord Cotentin, Est Cotentin, Sud Cotentin et Les Pieux prescrits en décembre 2017 par le Conseil communautaire. Les cabinets Planis, Citadia Conseil, Gama Environnement et la Chambre d'agriculture ont été retenus afin d'accompagner la collectivité dans l'élaboration de ces procédures.

A échéance des procédures en cours, le territoire de la Communauté d'agglomération sera intégralement couvert par des PLUi.

Suivi de l'évolution des documents d'urbanisme communaux

En mars 2018, le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Morsalines a été approuvé et est désormais opposable.

Parallèlement, des procédures d'évolution de documents d'urbanisme communaux se sont achevées :

- mises en compatibilité n°4 du PLU de Cherbourg-en-Cotentin ;
- mises en compatibilité n°5 du PLU de Cherbourg-en-Cotentin ;
- modifications simplifiées du PLU de Valognes ;
- modifications simplifiées du PLU de Saint-Joseph ;
- modifications simplifiées du PLU de Saint-Lô d'Ourville ;
- modifications simplifiées du PLU de Cherbourg-en-Cotentin ;
- modifications simplifiées du PLU des Moitiers d'Allonne ;
- modifications simplifiées du PLU de Brix.

Prescription du Règlement Local de Publicité Intercommunal du Cotentin

Après une présentation en Conférence des Maires en septembre 2018, le Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPi) du Cotentin a été prescrit par le Conseil communautaire en décembre. L'objectif du RLPi est double : participer à la protection du cadre de vie et favoriser l'attractivité économique et touristique

du territoire du Cotentin en règlementant l'implantation des publicités, enseignes et pré-enseignes.

L'instruction des autorisations du droit des sols

Depuis le 1^{er} janvier 2017, 3 Centres Instructeurs instruisent les autorisations d'urbanisme de 120 communes sur la base d'une convention signée entre la commune et la Communauté d'agglomération du Cotentin.

Durant l'année 2018, 4 225 autorisations ont été instruites dont :

- 1 318 Déclarations Préalables (DP) ;
- 990 Permis de Construire (PC) ;
- 66 Permis d'Aménager (PA).

Concernant le Droit de Prémption Urbain (DPU), 978 Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) ont été traitées en 2018.

L'HABITAT

L'habitat est un des principaux piliers du Projet de Territoire porté par l'agglomération du Cotentin. Il doit apporter une réponse aux attentes locales en matière d'habitat, de logement et d'hébergement sur plusieurs thématiques :

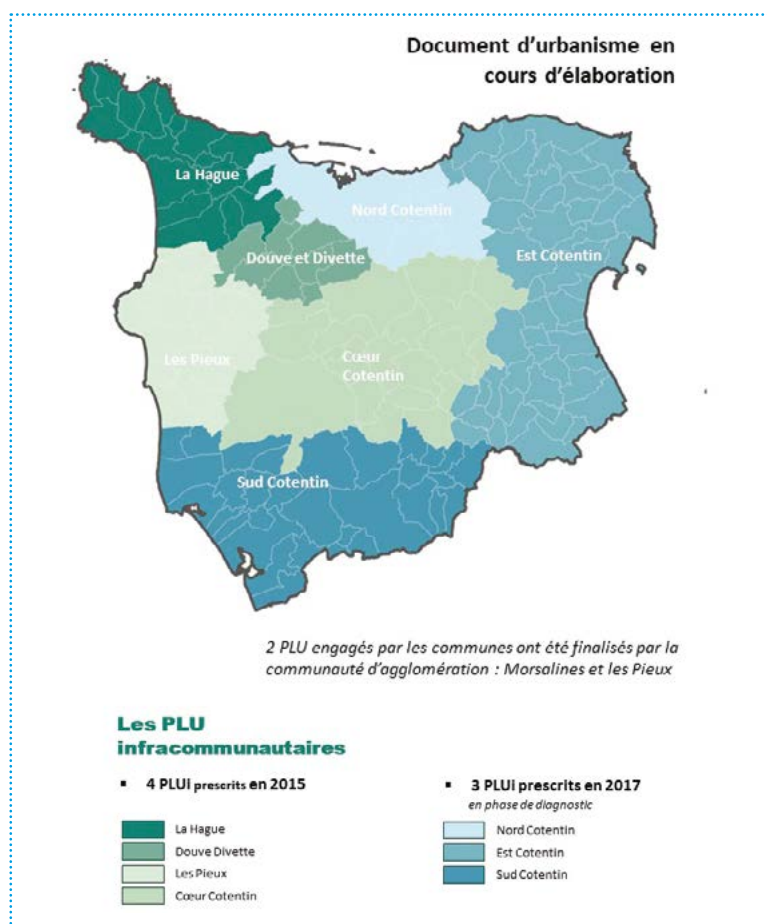
- la répartition de la construction de logements sur le territoire ;
- le renforcement de la mixité sociale sur le territoire et dans les quartiers ainsi que l'aménagement.

L'habitat est en outre un pan important de l'économie résidentielle avec 892 établissements dans le secteur de la construction correspondant à plus de 4 000 emplois qui représentent 7,8% des salariés du Cotentin.

L'équilibre social de l'Habitat

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la Communauté d'agglomération du Cotentin est compétente en matière d'équilibre social de l'habitat. A ce titre, elle a souhaité engager dans le cadre de ses compétences obligatoires des actions importantes en matière d'habitat, à savoir l'élaboration d'un Programme Local de l'Habitat (PLH) couvrant la totalité de son territoire et la mise en place d'une Conférence Intercommunale du Logement dont la principale mission devra permettre de définir les orientations en matière d'attribution de logements locatifs sociaux dans le respect du principe du droit au logement.

Le 24 mai 2018, le Conseil communautaire a défini et adopté un premier socle d'intérêt communautaire en matière d'habitat,



notamment :

Au titre de la politique du logement d'intérêt communautaire :

- les études stratégiques en matière d'habitat ;
- les dispositifs d'observations de l'habitat et du foncier ;
- le soutien au Comité Local pour le Logement autonome des jeunes ;
- le soutien à l'hébergement des étudiants des établissements d'enseignement supérieur du Cotentin, accueillis dans le parc HLM de l'agglomération cherbourgeoise ;
- les actions et opérations d'accueil et d'habitat destinées au gens du voyage.

Au titre de l'amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire :

- l'étude, la mise en place et la coordination des dispositifs d'amélioration de l'habitat.

L'élaboration d'un Programme Local de l'Habitat (PLH)

Ce programme constituera à terme le document essentiel d'observation, de définition et de programmation des investissements et des actions en matière de politique de l'habitat, établi pour une période de 6 ans. Il permettra à la Communauté d'agglomération du Cotentin et à ses communes membres de disposer à l'horizon 2020, d'un cadre programmatique visant à répondre aux besoins de logements en assurant



L'habitat sur le territoire, c'est :

102 528

logements
soit 34,7% du parc de logements du département de la Manche

59,3 %

des résidences principales occupées par leurs propriétaires

38,2 %

des résidences principales occupées par des locataires

dont 21,1 % par des locataires du parc locatif social

une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements.

Les objectifs et principes de ce programme doivent tenir compte de l'évolution démographique et économique, de l'évaluation des besoins des habitants actuels et futurs, de la desserte en transports, des équipements publics, de la nécessité de lutter contre l'étalement urbain et des options d'aménagement déterminées par le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) en particulier.

Son élaboration s'appuie successivement sur la réalisation d'un diagnostic, la définition d'orientations stratégiques et un programme d'actions. Dans un souci de cohérence et d'articulation, la Communauté d'agglomération du Cotentin a choisi d'élaborer ce document stratégique de manière concomitante avec le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) et le Plan de Déplacements du Cotentin (PDC). Dans le cadre de l'assistance à maîtrise d'ouvrage confiée au Centre de Développement pour l'Habitat et l'Aménagement des Territoires (CDHAT), l'année 2018 a été consacrée à la réalisation d'un diagnostic thématique et

territorial. Son élaboration s'est ainsi appuyée sur :

- des analyses statistiques, permettant de connaître les principales caractéristiques et évolutions du territoire ;
- quatre ateliers thématiques qui se sont déroulés en mai 2018 ;
- quatre ateliers territoriaux communs aux Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) et au Plan de Déplacements du Cotentin (PDC) et qui se sont déroulés successivement en juin 2018.

Le diagnostic a fait l'objet d'une validation en décembre 2018 par la direction Habitat, Logement, Gens du Voyage.

La création d'une conférence intercommunale du logement

La loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi « ALUR », a confié aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) la mission de définir des orientations en matière d'attributions de logements locatifs sociaux en

s'appuyant sur les travaux d'une Conférence Intercommunale du Logement (CIL).

Le Conseil communautaire de l'agglomération s'est prononcé favorablement pour la création d'une Conférence Intercommunale du Logement (CIL) lors de la séance du 29 juin 2017.

Cette instance est co-présidée par le Préfet du département et le Président de la Communauté d'agglomération du Cotentin.

Lors de sa réunion d'installation qui s'était déroulée le 17 novembre 2017, les membres de la CIL avaient conclu à la nécessité d'engager dans un premier temps, un travail de diagnostic approfondi. L'année 2018 a donc été consacrée à ce sujet avec la collecte d'informations auprès des différents acteurs du logement social. Une convention de partenariat a été notamment signée avec l'Union de l'Habitat Social de Normandie afin de disposer d'informations relatives au parc de logement social et à son occupation.

Un premier état des lieux a fait l'objet d'une présentation et d'un échange avec les principaux bailleurs sociaux et les services de l'Etat en novembre 2018.

Le logement des jeunes

Ainsi, depuis juin 2018, l'agglomération favorise le logement des jeunes ; en particulier par le versement d'une subvention de 15 000 € au

Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes. Elle accompagne le logement des étudiants du site universitaire de Cherbourg, dans le cadre d'une convention de gestion entre l'agglomération du Cotentin et Presqu'île Habitat ; en équipant les logements réservés et en soutenant les frais de gestion.

Les Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)

La Collectivité assure, également, la coordination des Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH). Les résultats opérationnels 2018 sont les suivants :

Pour les OPAH de Cherbourg-en-Cotentin sur les 2 ans d'opérations octobre 2016/ octobre 2018

- 178 logements en cours de réhabilitation ;
- Plus de 1 200 000 € de subventions versées par l'ensemble des partenaires ;
- Plus de 3 millions de travaux réalisés par les entreprises locales.

Pour l'OPAH Cœur Cotentin achevée en 2018 après 5 années de suivi-animation :

- 278 logements améliorés ;
- Plus de 2 300 000 € de subventions versées par l'ensemble des partenaires ;
- Plus de 5 millions de travaux réalisés par les entreprises locales.

Le logement locatif social, c'est :

5 principaux bailleurs sociaux gérant près de 97,5% du parc de logements locatifs sociaux

4 549 demandes de logements locatifs sociaux

2 296 attributions de logements réalisées en 2018 soit 52% des attributions réalisées sur le département de la Manche



L'accompagnement proposé par l'OPAH permet d'œuvrer pour le maintien à domicile des personnes âgées.



Le quartier Les Fourches-Charcot-Spanel fait l'objet d'un projet de Renouvellement Urbain.

LE PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN

Le projet de Renouvellement Urbain du quartier - Les Fourches /Charcot- Spanel

Le quartier Les Fourches/Charcot-Spanel, situé au cœur de la ville de Cherbourg-en-Cotentin, est l'un des trois quartiers prioritaires de l'agglomération, au titre de la politique de la ville. Il compte parmi les 200 quartiers d'intérêt régional du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) qui feront l'objet d'un projet de Renouvellement Urbain dans les années à venir.

Le projet de Renouvellement Urbain a débuté en 2016, par la signature d'un protocole avec les différents partenaires. Au titre de sa compétence en matière de politique de la ville, la Communauté d'agglomération du Cotentin assure le pilotage stratégique de ce projet en lien avec Cherbourg-en-Cotentin. En 2017-2018, un projet urbain a été défini, dans le cadre d'une étude menée par « la Fabrique Urbaine », spécialisée en architecture et urbanisme, en lien avec les bailleurs sociaux, les acteurs du quartier et les habitants.

Le projet urbain vise notamment à renforcer l'attractivité résidentielle du quartier, à l'ouvrir sur les centres historiques de Cherbourg-Octeville et d'Equedreville-Hainneville, à créer des espaces publics qualitatifs et des cheminements piétons pour améliorer la circulation à l'intérieur du quartier, à renforcer les synergies avec les grands équipements qui l'entoure (parc René Lebas, équipements scolaires et sportifs...) et à valoriser le patrimoine végétal et le lien avec les Vallons.

L'année 2018 a notamment été consacrée à la stabilisation de la stratégie en matière d'habitat et de diversification résidentielle ainsi qu'à la consolidation du plan guide d'aménagement du quartier.

La programmation retenue permet de concilier la volonté d'attirer de nouveaux ménages avec des logements demandés sur le marché (individuels) et de conserver un certain niveau de densité vu la proximité avec le centre-ville. Les logiques de phasage permettent un processus de changement d'image et une évolution progressive du quartier.

Dans le cadre du volet habitat de l'étude de programmation urbaine le taux de 0.8 logements sociaux reconstruit pour un logement démolit a été retenu, et une dérogation a été obtenue auprès de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) pour reconstruire une partie de l'offre sociale démolie sur le quartier (35 logements).

Le projet urbain retenu prévoit, sur environ 10 ans, la réhabilitation de plus de 220 logements, la démolition de 186 logements, et la construction d'une centaine de logements sur le quartier. Une centaine de logements à vocation sociale sera également reconstruite dans le cadre du projet en dehors du quartier.

Au cours de l'année 2018, le projet de Renouvellement Urbain du quartier les Fourches Charcot Spanel a été examiné par le comité d'engagement de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), qui a validé les grandes orientations du projet, jugé de qualité et ambitieux, permettant un désenclavement du quartier, une mutation foncière en cœur de quartier et la création d'une nouvelle offre de logements libres et intermédiaires.

Sur ces bases, le concours financier de l'ANRU a été doublé et porté à 7,9 M€ (4,6M€ de subventions et 3,3 M€ de prêts bonifiés). La signature de la convention avec l'ANRU et les partenaires est prévue fin 2019, pour définir un programme d'investissement et de phasage des travaux sur 6 ans, période de contractualisation avec l'ANRU.

Parallèlement, la Direction du renouvellement urbain de Cherbourg-en-Cotentin poursuit les actions qui doivent permettre de préfigurer la Maison du projet (ouverture prévue fin 2019) et d'associer de manière approfondie les habitants aux réflexions concernant le devenir de leur quartier, notamment au travers d'ateliers menés avec les élèves de l'école de la Polle.

LA POLITIQUE DE LA VILLE

Le contrat de ville

Lors de cette seconde année de reprise du pilotage du contrat de ville, l'agglomération du Cotentin a conduit, avec les services de l'Etat, l'évaluation à mi-parcours du contrat 2015-2020. Ce travail a été mené en interne en mobilisant les différents signataires ainsi que les conseils citoyens.

Trois thématiques ont fait l'objet d'une attention particulière :

- L'observation des quartiers et le suivi de la mise en œuvre du contrat ;
- La gouvernance et la mobilisation du droit commun ;
- L'émergence des conseils citoyens.

Le rapport évaluatif a été présenté en novembre au comité de pilotage et a permis aux signataires de se fixer un cadre d'action et de travail renouvelé dès 2019.

Outre ce travail particulier, l'agglomération a assuré le suivi du plan d'actions et co-élaboré la programmation 2018. Les crédits spécifiques de l'Etat dédiés à cette programmation ont été de 421 000 € et ont permis de soutenir 54 actions, dont 82% sur le volet cohésion sociale, 15% sur le volet emploi et développement économique et 3% sur le volet cadre de vie.

Enfin, l'accompagnement des conseils citoyens s'est poursuivi en portant une attention particulière au quartier Les Provinces Amont

Quentin, seul quartier prioritaire qui ne disposait pas encore de conseil dédié. La dynamique enclenchée autour d'un noyau dur d'habitant.e.s donnera lieu en 2019 à l'officialisation par arrêté préfectoral du dernier Conseil et à la constitution d'une association support dédiée « Provinces Mosaïque ».

Le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CIPSD)

Le dispositif étant nouveau sur le territoire, il était important de lancer la démarche par une phase d'information/consultation.

Aussi, après validation de la démarche par le Bureau communautaire, le Vice-Président et le service Politique de la ville, ont tout d'abord rencontré l'ensemble des élu.e.s communautaires lors de commissions de territoire jusqu'en fin septembre.

Ainsi forts de la connaissance des souhaits des communes membres, les représentants de l'agglomération ont ensuite convié les représentants de l'État et du Conseil départemental pour s'accorder sur la méthode et le calendrier d'installation.

Enfin, une période conséquente a été consacrée à la présentation de l'instance aux acteurs locaux afin de mobiliser des partenaires sur l'ensemble des thématiques abordées par les plans locaux de prévention de la délinquance.

L'installation du Conseil a finalement eu lieu en 2019 (arrêté de constitution et plénière d'installation).

**Réunion
d'installation
du Conseil
Intercommunal
de Sécurité et
de Prévention de
la Délinquance
(CISPD).**





Aire permanente d'accueil de Beaulieu à Valognes.

L'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

L'accueil des Gens du Voyage est une compétence obligatoire des Communautés d'agglomération. La compétence détenue par notre collectivité est « la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des aires permanentes d'accueil, des aires de grands passages et des terrains familiaux ».

En 2018, afin d'assurer la coordination de l'accueil des Gens du voyage, une méthodologie de suivi de la mise en œuvre de la compétence a été définie.

L'organisation suivante a été mise en place :

- Deux comités de pilotage sont institués (avril et novembre) ;
- Un comité technique courant mai, spécifique à l'organisation de la période estivale ;
- Une réunion/visite mensuelle des aires d'accueil permanentes afin d'aborder toutes les questions relatives à la vie sur les aires ;
- Une réunion/visite trimestrielle consacrée aux aspects techniques (travaux, entretien) le premier lundi matin du mois une fois sur trois.

L'accompagnement des communes accueillant des voyageurs

Afin d'accompagner les communes et en l'absence d'aire de grand passage sur son territoire, l'agglomération du Cotentin a souhaité élargir ses actions au-delà du cadre légalement transféré en proposant un accompagnement et un soutien méthodologique aux communes.

- Un guide de l'accueil des Gens du Voyage sur le territoire a été réalisé et diffusé largement, notamment aux maires des communes ;
- Des réunions d'information ou d'anticipation de l'arrivée d'un groupe se sont déroulées ;
- Un prestataire titulaire d'un marché en procédure adaptée a, pendant la période estivale 2018, été le relais de terrain de la Direction Habitat Logement Gens du Voyage auprès des communes en faisant la demande.

La participation aux travaux du schéma départemental d'accueil des gens du voyage 2012-2018 et l'élaboration du Schéma 2019-2025.

Le schéma départemental 2012-2018 posait l'obligation de création d'une aire d'accueil permanente sur la commune de Valognes ainsi que la création d'une aire de grand passage. L'ouverture aux voyageurs de l'aire de Valognes s'est déroulée le 25 juillet 2018.

Une recherche de terrains susceptibles d'accueillir une aire de grands passages a été réalisée à compter d'avril 2018. Au total, 32 terrains du domaine foncier des collectivités ont été étudiés.

La Direction Habitat Logement Gens du Voyage participe aux réunions des instances de pilotage qui ont pour objet en 2018 de réaliser le diagnostic et l'écriture du schéma départemental 2019-2025.

Des ateliers sur les axes accompagnement social (grands passages et sédentarisation) se sont déroulés en juin 2018.

L'agglomération a présenté les propositions d'inscriptions suivantes au schéma départemental de l'accueil des Gens du Voyage de la Manche 2019-2025 :

➤ **Sédentarisation des voyageurs :**

- Engager un projet de terrain familial ou de terrains familiaux, sur le secteur géographique de Cherbourg-en-Cotentin sous réserve de possibilités foncières et d'une localisation adaptée tant au niveau de l'intégration urbaine qu'au niveau de la proximité des services et équipements ;
- Obtenir, en l'absence de possibilités foncières sur Cherbourg-en-Cotentin, l'accord de l'Etat pour la création d'un terrain familial ou de terrains familiaux sur les communes limitrophes du secteur géographique ;
- Engager une démarche de réflexion incluant les voyageurs sur la réalisation d'habitats adaptés.

➤ **Création d'une aire de grands passages :**

Au regard des besoins d'accueil diagnostiqués pendant les périodes estivales 2017-2018, il a été proposé la recherche puis la création de plusieurs terrains de moyens passages permettant l'accueil de voyageurs.

- Deux terrains d'une capacité d'environ 60 caravanes sur les secteurs Côte-des-Isles et Val de Saire ;
- Un terrain d'une capacité d'environ 120 caravanes sur le secteur Cherbourg-en-Cotentin et proches alentours (secteurs Cœur Cotentin – Douve-Divette – La Saire) ;

➤ **Création d'aires d'accueil permanentes sur les communes de plus de 5000 habitants : Briquebec-en-Cotentin et La Hague.**

Étant donné l'absence de besoins exprimés en matière d'accueil permanent, il a été proposé de ne pas inscrire de création d'aires d'accueil

permanentes sur les deux Communes Nouvelles de plus de 5 000 habitants.

Ces propositions d'inscription ont été validées en Bureau communautaire le 25 octobre 2018 et en comité de pilotage le 13 novembre 2018.

L'accueil des Gens du Voyage tout au long de l'année

Sur l'agglomération, 3 aires d'accueil permanentes sont inscrites au schéma départemental en vigueur : les 2 aires de Cherbourg-en-Cotentin en fonction depuis 2007 et l'aire de Valognes livrée en juillet 2018.

Les deux aires de Cherbourg-en-Cotentin

La gestion des aires d'accueil de Cherbourg-en-Cotentin est confiée à SOLIHA dans le cadre d'un marché courant jusqu'au 31 décembre 2018.

À la prise de compétence de l'agglomération, la première mission fût de réaliser la remise en conformité de l'alimentation électrique sur les deux aires.

Suite à cette première intervention en janvier 2018, un bilan des travaux à entreprendre et une planification pluriannuelle ont été posés.

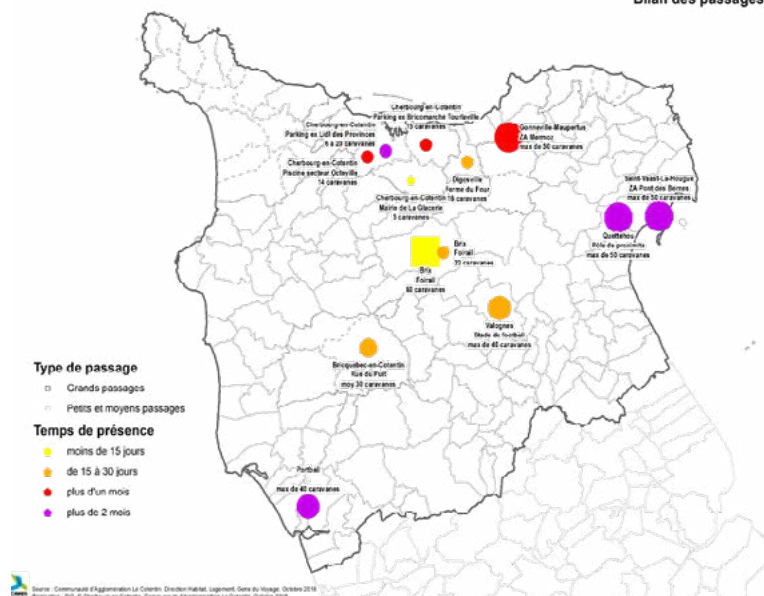
Taux d'occupation mensuel des aires de Cherbourg-en-Cotentin :

➤ **Aire de Bréquéal**
Pour 7 emplacements et 14 places :
entre 90 et 100% ;

➤ **Aire Jack Meslin**
Pour 16 emplacements et 32 places :
entre 95 et 100%.



Aire permanente d'accueil Jack Meslin à Cherbourg-en-Cotentin.



été lancé début septembre 2018.

Ce marché comprend trois lots distincts, le premier concerne la gestion des aires de Cherbourg-en-Cotentin, le deuxième traite la gestion de l'aire de Valognes, le troisième porte sur l'accompagnement annuel des installations de petits, moyens et grands passages. Les trois lots ont été attribués à la société VAGO, qui sera donc le nouveau prestataire de l'agglomération du Cotentin à compter du 1^{er} septembre 2019.

La gestion des stationnements illicites en dehors des aires permanentes

La direction Habitat Logement Gens du Voyage est tout au long de l'année le référent des communes en matière d'accueil et de gestions des installations illicites sur leurs territoires. Elle est également contactée directement par les riverains des sites d'occupations illicites et également par les voyageurs en recherche de terrain d'accueil.

Cette partie de l'activité de la direction se développe au fil de la connaissance de l'accompagnement proposé, elle prend aujourd'hui une ampleur certaine.

La parution du guide de l'accueil des gens du voyage et la communication effectuée auprès des communes ont permis une meilleure coordination entre les communes et les services de l'agglomération à l'été 2018. Des réunions préparatoires ont été mises en place à compter du mois de février avec tous les acteurs concernés (Élus, forces de l'ordre, techniciens des communes, Pôles de Proximité, agglomération...).

L'aire de Grand passage 2018 – le foirail de Brix

L'agglomération ne dispose pas d'aire de grands passages pour accueillir les missions évangéliques de 50 à 200 caravanes. Fin janvier 2018, la collectivité a été informée de la venue de deux missions évangéliques sur son territoire pour la période du 16 au 23 juillet et du 29 juillet au 5 août 2018.

Lors du comité de pilotage « Gens du Voyage » du mois de mars, le Maire de Brix a proposé de mettre à disposition le foirail de Brix pour la période du 10 juillet au 3 septembre 2018. Cette proposition ne vaut que pour l'année 2018. Une convention de mise à disposition a été signée entre l'agglomération et la commune de Brix.

L'aire de Beaulieu à Valognes

Au cours de l'année 2018, la Direction Habitat Logement Gens du Voyage a procédé au suivi des travaux et à l'ouverture de l'aire le 25 juillet. Elle a également mis en œuvre un marché d'entretien et de gestion. Celui-ci a été confié à l'association SOLIHA.

L'aire compte 12 emplacements et 25 places. Suite à son ouverture quelques adaptations et reprises de travaux se sont avérées nécessaires, elles ont été réalisées ou sont en cours de réalisation.

Outre les désagréments techniques rencontrés et imputables à la mise en service d'un équipement neuf, les occupants ont alerté les services de l'agglomération sur les incivilités dont ils sont victimes. La gendarmerie et la police municipale ont été alertées sur ce point, cette situation a également été évoquée avec Monsieur le Préfet en commission consultative départementale du 1^{er} octobre 2018.

Le taux d'occupation moyen pour les mois d'août à décembre 2018 est de 59%.

L'ensemble des emplacements sont occupés par des familles de voyageurs venant travailler sur des chantiers liés à l'EPR.

Afin d'intégrer l'aire de Valognes, un nouveau règlement intérieur a été réalisé et validé en Bureau communautaire. Une délibération du Conseil communautaire a entériné la prestation tarifaire demandée aux futurs occupants des 3 aires d'accueil.

Gestion des aires d'accueil

Le marché détenu par l'association SOLIHA arrivant à échéance au 31 décembre 2018, un marché en appel d'offre pour la gestion des 3 aires d'accueil de l'agglomération 2019-2021 a



La Santé, l'Accès aux soins et l'Accessibilité

La Santé et l'Accès aux soins	72
L'Accessibilité	74

85

INTERNES ET 14 MÉDECINS
accueillis pour les Paradis
de Cherbourg

3

ACCOMPAGNEMENTS À L'INSTALLATION
entre 2017 et 2018



Les Paradis de Cherbourg : un événement qui a pour objectif de séduire les futurs médecins.

SANTÉ ET ACCÈS AUX SOINS

La santé est l'une des préoccupations majeures des Français. Le plan gouvernemental « Ma santé 2022 », annoncé le 18 septembre 2018 et confirmé par le projet de loi santé et accès aux soins, appuie les différentes actions et stratégies d'attractivités médicales que les territoires impulsent pour améliorer l'accès aux soins de leurs habitants.

L'agglomération du Cotentin figure ainsi parmi les collectivités les plus précoces à avoir conçu et présenté un véritable plan d'actions, en partenariat avec les établissements de santé du territoire, les professionnels de santé et les partenaires institutionnels.

Présenté au Conseil communautaire le 8 novembre 2018, ce plan, qui sera déployé de novembre 2018 à décembre 2021, mêle à la fois des actions nouvelles et anciennes et est organisé en 4 axes.

Le 1^{er} axe a pour objectif d'instaurer des conditions de dialogue pérenne entre l'agglomération du Cotentin et les professionnels de santé en créant et animant un Conseil de santé et un collège de professionnels de santé du Cotentin.

Le 2^{ème} axe s'appuie sur un double enjeu : d'une part, attirer des nouveaux professionnels de santé et, d'autre part, renforcer la cohésion des acteurs de santé au travers de projets communs via des formations ou des stages, permettant de créer un réseau de professionnels. L'accent est également mis sur la sensibilisation des jeunes habitants du Cotentin pour les métiers de la santé.

Le 3^{ème} axe vise à améliorer l'accès aux soins en développant les outils de coopération et de télésanté sur le territoire et en renforçant le lien entre la médecine de ville et le secteur hospitalier mais également entre le secteur sanitaire et le secteur médico-social. De plus, il est nécessaire d'adopter l'échelle d'intervention appropriée et de ne pas opposer hôpital-médecine de ville, milieu rural-milieu urbain, médecine libérale et médecine salariée.

Le dernier axe s'appuie sur le développement d'une approche globale santé par la diffusion de bonnes pratiques sur le territoire et au déploiement du service sanitaire.

La finalité de ce plan d'actions est bien le développement et l'organisation de l'offre de santé, à long terme, sur son territoire au profit des habitants du territoire du Cotentin.

Ainsi, en 2018, l'action de la DSAS a été la suivante :

➤ **La promotion du territoire auprès de nouveaux professionnels de santé :**

- Sous l'égide de Latitude Manche : Participation au salon des Médecins Généralistes et à la tournée de la Faculté de Médecine de Caen.
- Organisation des Paradis de Cherbourg : 85 internes et 14 médecins.
- Soirée d'accueil du 1^{er} semestre : 40 internes.
- Travail sur les documents de communication.

➤ **La mise en œuvre de la cellule d'accompagnement de l'agglomération : 11 personnes ont fait appel à la cellule d'accompagnement, comme suit :**

- 8 nouveaux entrants :
 - 3 recherches de logements et/ou loisirs,
 - 3 recherches d'activité « conjoint médecin »,
 - 1 recherche d'activité – pharmacien,
 - 1 demande d'informations générales sur le territoire.
- 3 accompagnements 2017 - 2018
 - 2 recherches d'activité « conjoint médecin » solutionnées avec emploi trouvé sur le territoire,
 - 1 recherche d'activité « conjoint médecin » qui reste ouverte.

➤ **Du suivi des projets de regroupements :** Pôle de Santé Libéral Ambulatoire (PSLA) Valognes, PSLA La Saire Médicale et le Centre de santé de Cherbourg.

➤ **Appui aux projets structurants pour le territoire :** le projet de création d'un nouvel Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI), d'un nouvel internat pour le CHPC, implantation de l'activité coronarographie au sein du CHPC.

Les perspectives 2019 sont, dans le cadre du plan d'action santé, notamment :

- d'amplifier les actions de promotion du territoire à destination des étudiants en santé : soirées thématiques, d'accueils et de la manifestation les Paradis de Cherbourg, mais aussi accueil des stagiaires dans le cadre du service sanitaire.
- d'accompagner les professionnels de santé dans la création du collège des professionnels de santé et dans tout projet permettant leur structuration.
- de soutenir les projets de regroupement des professionnels de santé. En effet, les données mises à la disposition de l'agglomération du Cotentin témoignent d'une dégradation globale de l'offre de soins sur le territoire. L'intervention de la collectivité en vue de faciliter l'installation ou les projets de regroupements de professionnels apparaît ainsi nécessaire.
- de s'inscrire dans le plan gouvernemental « Ma santé 2022 » pour développer des actions sur le territoire de l'agglomération.
- de poursuivre le soutien à la création d'un Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) unique à l'échelle de l'agglomération.



Groupe de travail sur la stratégie territoriale de santé à l'IUT en présence des professionnels de santé du Cotentin.



Un temps de travail a été mené avec les associations sur le site internet de l'agglomération

L'ACCESSIBILITÉ

Commission Intercommunale Accessibilité (CIA)

Issue de la loi du 11 février 2005, pour l'égalité des droits et des chances, la participation de la citoyenneté des personnes handicapées, la Commission Intercommunale d'Accessibilité (CIA) de la Communauté d'agglomération a pour ambition d'offrir un espace de paroles aux associations pour y être source de propositions et être actrices de l'évolution du territoire.

La commission est composée de manière paritaire entre des représentants de la Communauté d'agglomération, des représentants d'associations ou organismes représentant les personnes en situation de handicap, les personnes âgées, les acteurs économiques et autres usagers du territoire.

Conformément à l'art L2143-3 du CGCT, la commission a pour missions règlementaires de :

- Dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti, des espaces publics et des transports ;
- Organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles ;
- Etablir un rapport annuel ;
- Etre destinataire des agendas d'accessibilité programmée en tant qu'observateur ;
- Réaliser le suivi numérique des établissements qui ont élaboré un Ad'AP.

L'année 2018 a vu le recrutement de son conseiller technique accessibilité en fin d'année.

Le groupe de travail « logement » a par ailleurs pu établir un premier recensement de l'offre de logements accessibles et les associations représentatives ont pu participer à des ateliers de travail dans le cadre notamment du Plan de Déplacements du Cotentin.

Pour l'année 2019, les objectifs de la commission seront notamment :

- de lancer un diagnostic accessibilité des bâtiments communautaires avec le concours d'une entreprise spécialisée ;
- d'être associée à des projets de construction ou de rénovation de bâtiment en phase Avant Projet Sommaire ;
- d'accompagner la mise en œuvre de l'annexe accessibilité du plan de déplacements du Cotentin.

Les associations seront également conviées à des temps de travail concernant le nouveau site internet de la Communauté d'agglomération.



Les équipements communautaires, la Jeunesse, la Petite Enfance et les services de Proximité

Les équipements communautaires	76
La jeunesse et la Petite Enfance	77
Les services de Proximité	78
La constitution des services communs	80

8

RELAIS ASSISTANT(E)S MATERNEL(L)ES
gérés par l'agglomération

4 300

PERSONNES ACCUEILLIES
en 2018 à la MSAP de Valognes

6

NOUVEAUX ÉQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES
au 1^{er} janvier 2019

LES ÉQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES

L'agglomération du Cotentin a hérité de l'ensemble des équipements communautaires gérés par les ex-Communautés de communes et a conservé la gestion de ces équipements jusqu'en 2018. Pendant cette année, les élus communautaires se sont prononcés sur les équipements restitués aux communes.

En effet, les compétences ont vocation à s'exercer de manière homogène sur le territoire de l'agglomération. La Communauté d'agglomération a jusqu'au 1^{er} janvier 2019 pour décider de ses compétences et définir l'intérêt communautaire sur la base de critères identiques.

Pour les compétences non retenues, celles-ci seront restituées aux communes mais, conformément à sa charte constitutive, cette restitution devra s'accompagner d'une solution organisationnelle et financière respectueuse des solidarités passées.

Seront ainsi restitués aux communes au 1^{er} janvier 2019 :

- Les équipements d'accueil des jeunes enfants et les centres de loisirs ainsi que les relais pour les assistantes maternelles ;
- Les complexes sportifs, gymnases et aires de petits ou grands jeux ainsi que les bases nautiques et l'école de surf ;
- Les fourrières animales ;
- L'École de musique des Pieux ;
- Les maisons de santé non labellisés PSLA.

Conformément à la charte fondatrice, la restitution de ces équipements aux communes a été accompagnée par la Communauté d'agglomération qui a proposé une gestion collégiale aux communes volontaires dans le cadre de services communs établis à l'échelle des territoires des anciennes Communauté de communes.

Les principaux équipements qui sont restés communautaires :

- Les 6 Visio-relais et les deux espaces numériques rattachés aux Pôles de Proximité ;
- La piscine des Pieux et le bassin d'apprentissage de Saint-Sauveur-le-Vicomte ;
- Les Moulins du Cotentin et de Marie Ravenel ainsi que le hangar à dirigeables d'Ecausseville ;
- Les centres d'hébergement du Sciotot et du Siou ;
- Les équipements de rapport (caserne de gendarmerie, locaux professionnels (auberges, bureaux de poste, centre de tri, logements,...) ;
- Le Cinéma Richelieu de Réville ;
- Le Golf de Saint-Jean de la Rivière ;

- L'ensemble équestre des Pieux (centre équestre, stade hippique).

Les élus ont également acté, au 1^{er} janvier, le transfert à la Communauté d'agglomération des équipements suivants :

- **La Cité de la Mer ;**
- **Le centre d'observation de l'espace Ludiver ;**
- **L'espace aquatique de La Hague Océalis ;**
- **Le stade hippique de Beaumont-Hague et l'hippodrome de Cherbourg-en-Cotentin ;**
- **Le golf de Cherbourg-en-Cotentin.**

L'année 2018 a également été marquée par la poursuite des projets engagés par les anciennes Communautés de communes sur des nouveaux équipements notamment :

- L'opération de construction d'un centre socio-culturel à Saint-Pierre-Église ;
- L'opération de construction de locaux communs entre la Communauté d'agglomération (antenne de la Maison de Service Au Public de Valognes (MSAP), RAM et accueil touristique) et la ville de Bricquebec (médiathèque) ;
- Les opérations de réhabilitation, notamment énergétique, du cinéma de Réville et du moulin à vent du Cotentin à Réville ainsi que sur le hangar d'Ecausseville notamment pour des points de sécurité ;
- les projets de Centre aquatique et de Pôle de Santé Libérale et Ambulatoire (PSLA) à Valognes ;
- le projet de Pôle Enfance Jeunesse à Montebourg ;
- le projet de réhabilitation d'Intechmer à Cherbourg-en-Cotentin.

Zoom sur l'activité du port de Diélette

L'activité plaisance en 2018 a généré 5 442 nuitées pour les 53 bateaux disposant d'une place à l'année et 2 684 nuitées et 626 bateaux pour les passages.

Pour l'activité liaison avec les îles anglo-normandes, il est constaté une baisse de 30% avec 14 254 passagers contre 20 592 en 2017 qui s'explique par l'arrêt du trafic en milieu de saison (du 14 juillet au 15 août environ) en raison d'une avarie sur le navire.

Concernant la partie pêche, on note la présence à l'année de 7 bateaux de pêche contre 9 en 2017 titulaires d'une place et 14 bateaux de pêche visiteurs dont 8 originaires de l'Angleterre.



Moment de détente et de partage à la crèche de Martinvast.

LA JEUNESSE ET LA PETITE ENFANCE (MULTI-ACCUEILS ET LES RAM DONNÉES 2017)

Le territoire de la Communauté d'agglomération comprend 5 984 enfants de moins de trois ans. L'offre d'accueil de ces jeunes enfants pour les parents ayant une activité s'organise autour :

- d'un accueil collectif avec 19 Établissements d'accueil des jeunes enfants dont une crèche collective, deux crèches familiales (45 assistantes maternelles), 14 multi-accueils et 2 haltes garderies représentant 519 places soit 8,8 places pour 100 enfants (moyenne départementale 7,1 places) ;
- d'un accueil individuel avec 1 378 assistants maternels en activités (69 % des assistants agréés) dont un réseau de 19 Maisons d'Assistants Maternels. L'offre, sur la base du nombre d'assistants maternels agréés, est de 4 765 places à la journée et 1 825 places en périscolaire, soit 80,6 places pour 100 enfants de 0 à 3 ans. Cette offre est supérieure à la moyenne départementale (77,1).

Il est à noter que 31,5 % des enfants de moins de 5 ans bénéficient d'une aide pour le Complément de Libre Choix du Mode de Garde (30% sur le Département).

L'offre présente au sein de la Communauté d'agglomération répond à la demande tant en équipements qu'en niveau de diversification de l'offre. Néanmoins, ce constat général peut

masquer des besoins non satisfaits sur une partie du territoire avec notamment une concentration de l'offre collective sur le nord du territoire.

Au sein du Cotentin, la collectivité assurait en 2018 la gestion de 8 Relais Assistant(e)s Maternel(le)s sur son territoire, les communes de Cherbourg-en-Cotentin et de La Hague assurant la gestion en interne de leur RAM.

Le RAM est un service destiné aux jeunes enfants et à leurs parents ainsi qu'aux assistant(e)s maternel(le)s. Il assure les quatre missions suivantes :

- **Animer un lieu où professionnels de l'accueil à domicile, enfants et parents se rencontrent, s'expriment, tissent des liens sociaux ;**
- **Organiser un lieu d'information et d'accès aux droits pour les parents, les assistantes maternelles ;**
- **Contribuer à la professionnalisation de l'accueil individuel ;**
- **Participer à une fonction d'observation des conditions locales d'accueil des jeunes enfants.**

Afin de répondre à ces missions, le territoire dispose de 10 animatrices qui interviennent auprès de 1 000 assistant(e)s maternel(le)s en activité. Elles assurent un ensemble de permanences pour accueillir parents et assistant(e)s maternel(le)s. Elles organisent également des activités d'éveil pour les jeunes enfants ainsi qu'un ensemble d'animations s'inscrivant dans les actions en faveur de la parentalité et de la professionnalisation des assistants maternels.



- 1 équipement au Pôle de Proximité de Douve et Divette, pour 24 places et 89 enfants accueillis (76 en 2017) et un taux de fréquentation de 80%.

La Communauté d'agglomération est également impliquée dans les politiques enfance et jeunesse même si cela touche une moins grande partie de son territoire. Ainsi, la collectivité assure également la gestion des Centres de Loisirs Sans Hébergement (CLSH) sur les Pôles de Proximité de la Côte des Isles, de la Région de Montebourg, de Saint-Pierre-Église et du Val de Saire. Ces territoires ont également développé, comme le territoire des Pieux, des animations estivales en faveur de la jeunesse. Pour les autres territoires de la Communauté d'agglomération, les actions en faveur de l'enfance et de la jeunesse ont été menées par les communes ayant développé une politique dans ce domaine.

Il est à noter que l'agglomération a géré, sur une partie de son territoire, les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) jusqu'en septembre 2018. Les communes concernées par cette gestion ont opté pour le retour à la semaine de 4 jours à la rentrée scolaire 2018-2019. Des solutions d'accompagnement ont été développées sur ces territoires pour répondre aux besoins des familles. Si la collectivité n'a pas une compétence globale dans les actions en faveur de la jeunesse, l'enfance et la petite enfance, il a été souhaité, notamment par les partenaires financiers de ces actions, qu'elle puisse se positionner sur une coordination des politiques dans ce domaine à l'échelle du Cotentin. Un travail a été entrepris notamment avec la CAF et le Conseil départemental en 2018 et il se poursuit en 2019.

LES SERVICES DE PROXIMITÉ

La charte constitutive de la Communauté d'agglomération a rappelé le souhait des élus de s'organiser dans une unité de fonctionnement respectueuse des territoires historiques afin de placer la proximité avec l'utilisateur et le citoyen au cœur de son organisation. Ainsi, si les services repris au 1^{er} janvier 2017 par la Communauté d'agglomération étaient nombreux et variés, le choix d'organisation retenu a permis, conformément aux objectifs de la charte consultative, d'assurer la continuité du service public et d'apporter une réponse de proximité aux usagers et citoyens.

En raison de leur nombre, il est proposé au sein de ce rapport de ne pas procéder à une liste exhaustive de ces services de proximité organisés par territoire mais de mettre en avant certains à

La Communauté d'agglomération assure également le suivi de 6 établissements d'accueil des jeunes enfants, à savoir :

- 3 équipements sur le Pôle de Proximité des Pieux pour un total de 54 places et 133 enfants inscrits en 2018 avec des taux de fréquentation de 60 % pour le multiaccueil des Pieux, 65 % pour celui de Flamanville et 61 % pour Benoistville. Ouvert en 2017, l'objectif est d'atteindre un taux d'occupation de 70 % pour ces structures ;
- 2 équipements au Pôle de Proximité du Cœur du Cotentin, pour un total de 57 places avec 77 enfants accueillis pour un taux de fréquentation de 80,1% à Valognes et 74 enfants différents à Bricquebec pour un taux d'occupation de 71 % ;

titre d'exemple. Dans le domaine d'accueil des usagers, la Communauté d'agglomération a organisé l'accueil auprès des anciens territoires à partir des sièges des anciennes intercommunalités ou en s'appuyant sur les services des communes nouvelles, tout en maintenant la diversité des services proposés. A titre d'exemple, on note les fréquentations suivantes :

- **Maison des Services Au Public (MSAP) de Valognes** : 4300 personnes ont été accueillies en 2018 soit une forte augmentation par rapport à 2017, année d'ouverture non complète de la MSAP dans sa nouvelle configuration ;
- **Relais service public de Barneville-Carteret** : 352 demandes enregistrées ;
- **Agence Postale Intercommunale (Martinvast)** : 16 290 usagers accueillis avec une moyenne de 50 usagers par jour et 300 par semaine.

Dans le domaine scolaire, la Communauté d'agglomération gère les établissements scolaires maternels et primaires sur les territoires des Pieux, de Montebourg et de la Vallée de l'Ouve.

Pour les Pieux, on constate que :

- 1 397 élèves ont été scolarisés dans 13 écoles dont 4 RPI et 60 classes (23 maternelles et 37 élémentaires) ;
- 3 381 élèves ont pu participer aux activités Voile, Rugby, Equitation, Tennis, Natation ou interventions musicales proposées en lien avec les associations locales et l'école de musique (1 élève peut bénéficier de plusieurs activités) ;
- 143 225 repas ont été servis dans les 10 restaurants scolaires.

Pour Montebourg, 451 élèves ont été accueillis dans les trois établissements scolaires et les 20 classes du territoire.

Pour la Vallée de l'Ouve, 472 élèves ont été accueillis dans les cinq établissements scolaires et les 21 classes du territoire.

Dans le domaine culturel, la Communauté d'agglomération gère :

- l'École de musique des Pieux, où elle soutient de nombreux événements musicaux ;
- le réseau de lecture publique du Pôle de Proximité du Cœur du Cotentin, regroupant 8 bibliothèques du territoire et 2 747 lecteurs inscrits et 88 319 emprunts d'ouvrages avec 24 navettes pour l'apport de 4 532 documents entre les bibliothèques du réseau. Il a également été organisé des ateliers ludothèque avec 14 séances et 98 participants plus une soirée jeux avec 48 présents. Des ateliers informatiques

ont été organisés avec 17 participants bénéficiant de 4 séances chacun.

Dans le domaine sportif, la collectivité a hérité de nombreux équipements à destination des scolaires ou des associations locales. Une politique de soutien de ces associations est menée notamment sur le territoire des Pieux.

A titre d'exemple, la communauté d'agglomération exploite la piscine des Pieux. En 2018, 53 012 entrées ont été comptabilisées dont 17 582 entrées scolaires. L'établissement a été ouvert 336 jours dans l'année, soit 2 872 heures d'ouverture.

La constitution des services communs

Pour les compétences et équipements restitués aux communes, le Conseil communautaire n'a pas à se prononcer sur leur mode de gestion. Seules les communes sont compétentes pour gérer le service ou l'équipement et donc définir son mode de gestion.

Pour différents services ou équipements, l'échelle d'organisation pertinente n'est pas obligatoirement la commune. La charte constitutive de la Communauté d'agglomération prévoit que soit proposé une solution d'accompagnement auprès des territoires de proximité volontaires pour assurer le maintien de l'offre de service auprès de la population tout en conservant les solidarités mises en place depuis plusieurs années au sein des anciennes intercommunalités.

Un travail important a été mené en 2018 avec les élus des Pôles de Proximité pour définir les services et équipements dont la gestion doit s'effectuer à une échelle supra-communale et pour mettre en place une solution de mutualisation entre la Communauté d'agglomération et les communes. Il a été retenu la constitution de services communs à l'échelle des Pôles de Proximité.





Les visio-accueil permettent de conserver les services de proximités sur le territoire.

Les principaux équipements et missions traités par les différents services communs territorialisés sont les suivants :

➤ **Pôle du Cœur du Cotentin**

- **Politique Petite Enfance** : Gestion des deux multi-accueil la « Farandole » à Valognes et les « Bou'D'Chou » à Bricquebec, du Relais Assistantes Maternelles et du Lieu d'Accueil Enfants-Parents ;
- **Culturel** : Coordination et gestion d'un réseau de lecture publique Cœur Cotentin.

➤ **Pôle de la Côte des Isles**

- **Politique Enfance/jeunesse** : Organisation d'actions périscolaires et extrascolaires en faveur des jeunes et gestion du Pôle jeunesse de Barneville-Carteret ;
- **Politique Petite Enfance** : Gestion du Relais Assistantes Maternelles et du Lieu d'Accueil Enfants-Parents ;
- **Autres services** : Gestion de la Base nautique de Portbail, de la Fourrière Animale et entretien d'espaces verts et de sentiers pédestres.

➤ **Pôle de Douve et Divette :**

- **Politique Petite Enfance** : Gestion du multi-accueil Les Bout'en train à Martinvast et du Relais Assistantes Maternelles .

➤ **Pôle de Région de Montebourg :**

- **Scolaires et Périscolaire** : Gestion des établissements de l'enseignement primaire et maternelle public de Montebourg et Quinéville et de la Restauration scolaire ;
- **Politique Enfance/Jeunesse** : Gestion des garderies périscolaires, du centre d'accueil de loisirs sans hébergement de Montebourg et des animations périscolaires ;
- **Politique Petite Enfance** : Gestion du relais assistantes maternelle (RAM) et l'étude et la mise en place d'un centre multi-accueil de la petite-enfance ;
- **Autres services** : Gestion du complexe sportif et de la fourrière animale.

➤ **Pôle des Pieux**

Deux services communs avec un spécifique à Flamanville portant sur la politique Petite Enfance et un regroupant les 14 communes mais dont le périmètre est différent selon les communes.

- **Scolaire et temps de midi** : Gestion des établissements d'enseignement primaire (maternels et élémentaires), du transport des élèves des écoles, participation aux projets pédagogiques et gestion du temps de pause du midi pour 13 communes (sauf Flamanville et Tréauville) ;
- **Culture** : Pour l'École de musique et l'auditorium des Pieux : Gestion des

bâtiments, du service et du personnel.
Participation aux actions et opérations
d'animation musicale hors subventions pour
14 communes ;

- **Sécurité des baignades** : Sous réserve des pouvoirs de police des maires, mise en œuvre des moyens et gestion de la sécurité des baignades en période estivale pour 14 communes ;
- **Restauration collective** : Gestion du bâtiment et exploitation de la cuisine centrale, production et livraison de repas – Gestion du Plan de Maîtrise Sanitaire et concours au maintien en état ou renouvellement du matériel de remise en température pour les établissements inclus dans le service commun pour 14 communes ;
- **Fourrière intercommunale du « But »** : Sous réserve des pouvoirs de police des maires, la gestion de la fourrière intercommunale du « But » à partir du dépôt par la commune d'un animal en fourrière pour 14 communes ;
- **Petite Enfance** : Gestion des bâtiments et du service des trois établissements multi-accueil et du Relais Assistantes Maternelles (RAM) pour les 15 communes du pôle ;
- **Sport** : Gestion des Complexes sportifs de Siouville-Hague (tennis), de la Carpenterie aux Pieux, de l'école de Surf de Siouville Hague et du Gymnase de la Fosse des Pieux pour 14 communes ;
- **Voirie** : Entretien des voiries communales revêtues ouvertes à la circulation publique des véhicules à moteur, des parcs publics de stationnement pour 12 communes (sauf Grosville et Tréauville).

► Pôle de Saint-Pierre-Église :

- **Politique Enfance/Jeunesse** : Gestion du temps périscolaire comprenant la garderie du matin et du soir et le temps péri éducatif, à l'exclusion de la pause méridienne, du Centre de Loisirs sans Hébergement de Saint-Pierre-Église et des transports des scolaires vers le complexe sportif Les Follières ;
- **Politique Petite Enfance** : Gestion du Relais Assistantes Maternelles et l'étude sur l'amélioration des services et le partenariat avec la protection maternelle et infantile ;
- **Equipements sportifs et culturels** : Gestion du complexe sportif Les Follières y compris le parcours santé, les courts de tennis extérieurs et le stade de la Boularderie ainsi que l'Espace socioculturel.

► Pôle du Val de Saire :

- **Scolaire et Périscolaire** : Soutien de la classe ULIS et du réseau d'aide scolaire aux enfants en difficulté, à la pratique de la natation, de

l'équitation et des sports de mer, gestion du temps périscolaire hors pause méridienne et mise à disposition des accompagnatrices scolaires durant le transport des élèves du primaire (maternelle et élémentaire) ;

- **Politique Enfance/Jeunesse** : Gestion des activités extrascolaires durant les vacances et les mercredis en période scolaire dont le centre de loisirs sans hébergement situé à Montfarville ;
- **Politique Petite Enfance** : Gestion du Relais Assistantes Maternelles et du Lieu d'Accueil Enfants-Parents ;
- **Équipements sportifs** : Gestion des complexes multisports de St-Vaast-la-Hougue et de Quettehou.

► Pôle de la Vallée de l'Ouve :

- **Scolaire et temps de midi** : Gestion des établissements d'enseignement primaire (maternels et élémentaires) sans la restauration mais avec le transport des élèves des écoles, la participation aux projets pédagogiques et à la gestion du temps de pause du midi ;
- **Politique Enfance/Jeunesse** : Animation des activités scolaires ou périscolaires concernant la petite et moyenne enfance ;
- **Politique Petite Enfance** : Gestion du Relais Assistantes Maternelles ;
- **Autres services** : Gestion de la Maison pluridisciplinaire de santé de St-Sauveur-le-Vicomte et du Portage de repas à domicile aux personnes âgées.



Le Conseil de Développement

La voix des habitants	84
La plateforme participative « J'en parle »	85

Le Conseil de Développement en 2018, c'est :

166
MEMBRES

3
COLLÈGES

3
ASSEMBLÉES PLÉNIÈRES



Composé de citoyens bénévoles, le Conseil de Développement est une instance de démocratie participative.

LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

Le Conseil de Développement du Cotentin (CoDev), instance de démocratie participative créée en 2017 pour accompagner le développement de la Communauté d'agglomération du Cotentin, termine sa première année d'existence.

Le Conseil de Développement est composé de citoyens bénévoles du territoire impliqués pour l'intérêt général. Organisé autour de 86 structures, le Conseil de Développement du Cotentin comprend au 1^{er} janvier 2018, 166 membres répartis au sein de 3 collèges :

- **Collège 1** : Acteurs économiques et organismes sociaux-professionnels regroupant les entreprises, consulaires, acteurs de l'emploi, du tourisme, syndicats, etc.
- **Collège 2** : Organismes publics et assimilés intervenant dans les domaines de l'enseignement supérieur, formation, recherche, habitat, environnement, transport/mobilité, santé, social, etc.
- **Collège 3** : Vie locale et associative autour de la solidarité, famille, association d'usagers, éducation, culture, agriculture, etc.

Tout au long de l'année 2018, le Conseil s'est réuni afin de réfléchir et débattre collectivement

sur des problématiques concourant à l'aménagement et au développement du Cotentin. L'assemblée plénière s'est ainsi réunie à 3 reprises et le bureau du Conseil de Développement à 6 reprises. Mais l'année 2018 aura été particulièrement marquée par :

➤ **L'installation du bureau du Conseil de Développement lors de la séance plénière du 14 mars 2018 :**

Cette réunion fut l'occasion d'installer la gouvernance du Conseil (Président : Jean-Yves DESQUESNES / Vice-Président : Matthieu GIOVANNONE), de présenter Elisabeth BURNOUF en tant que nouvelle élue en charge du Conseil de Développement et d'échanger sur les modalités de fonctionnement. La constitution d'un bureau restreint a ainsi été acté et un appel à candidatures lancé.

➤ **L'avis donné sur le Projet de Territoire (plénière du 9 juin 2018 + ateliers) :**

La Communauté d'agglomération du Cotentin a saisi le Conseil de Développement lors du Conseil communautaire du 14 mars 2018, pour qu'il formule un avis sur son Projet de Territoire 2017-2020. Pour répondre à cette demande, les membres du Conseil de Développement se sont organisés sous la forme de groupes de travail correspondant aux quatre ambitions affichées dans la feuille de route.

Les travaux issus de ces groupes ont permis l'adoption, en séance plénière du 9 juin 2018, d'un avis favorable accompagné de quelques recommandations. Cet avis a été présenté en Bureau communautaire du 13 septembre 2018. Cette séance plénière fut également l'occasion d'installer le bureau et de présenter les 9 membres volontaires qui le composent.

► L'auto saisine sur la révision du SCoT lors de la plénière du 19 novembre 2018.

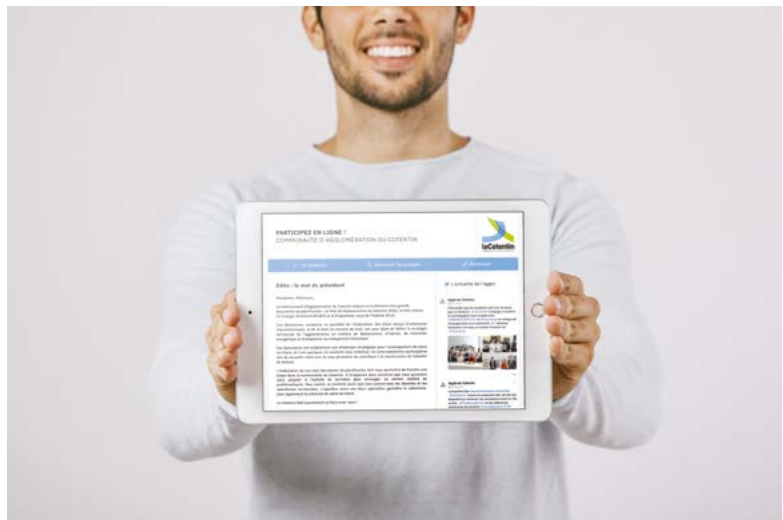
Après avoir travaillé et rendu un avis sur la feuille de route stratégique du Cotentin, les membres du Conseil de Développement ont souhaité pouvoir disposer d'une présentation de l'état d'avancement des travaux relatifs à la révision actuelle du SCoT.

Le but recherché étant de pouvoir disposer d'une vision globale des enjeux prospectifs en matière d'aménagement sur le Cotentin afin de préparer les futurs débats au sein de l'assemblée plénière du CoDev.

A cette occasion, M^{me} Druetz, Présidente du Syndicat Mixte du SCoT et Matthieu GIOVANNONE, membre du Comité syndical du Syndicat Mixte du SCoT du Pays du Cotentin sont venus présenter les premiers travaux menés dans le cadre de cette révision.

Au-delà de ces temps formels de présentation et de débats, des échanges réguliers s'entretiennent entre le Président du Conseil de Développement et la Vice-Présidente de l'agglomération en charge des relations avec le Conseil de Développement. Une rencontre a notamment été organisée avec le Président de la Communauté d'agglomération et le bureau fin décembre afin de faire le point sur l'activité du Conseil de Développement du Cotentin.

Enfin, fin 2018, le Conseil de Développement a souhaité s'ouvrir à la société civile par le biais d'un appel à candidatures auprès de citoyens volontaires, souhaitant s'engager à titre personnel dans le débat public. Un quatrième collègue viendra donc compléter notre assemblée en 2019.



LA PLATEFORME PARTICIPATIVE : J'EN PARLE

Afin de permettre aux habitants de participer aux trois grands documents de planification portés par l'agglomération : le Plan de Déplacements du Cotentin (PDC), le Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) et le Programme Local de l'Habitat (PLH), la Direction Ingénierie Stratégie et Contractualisation a travaillé à la mise en place d'une plateforme participative nommée « J'en parle ».

Cet outil de démocratie participative, dont la mise en ligne a eu lieu en mai 2019, est un moyen pour l'agglomération de mettre les habitants au cœur de ses politiques de planification territoriale qui seront déployées dans les prochaines années. La contribution anonyme des citoyens permet de cibler avec précision les atouts et les problématiques du territoire. Les avis laissés par les internautes pourront aussi être notés par les autres utilisateurs. Chacun pouvant s'enrichir d'une idée précédemment évoquée pour y apporter sa contribution.

LE COTENTIN VOUS ACCUEILLE SUR TOUT LE TERRITOIRE



COMMUNE NOUVELLE CHERBOURG-EN-COTENTIN

10, Place Napoléon - B.P. 808
Cherbourg-Octeville
50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN
Tél. : 02.33.08.26.00

COMMUNE NOUVELLE LA HAGUE

8, rue des Tohagues - B.P. 217
Beaumont-Hague
50440 LA HAGUE
Tél. : 02.33.01.53.33

PÔLE DE PROXIMITÉ DU CŒUR DU COTENTIN

Maison des Services Publics
22, rue de Poterie - BP 17
50700 VALOGNES
Tél. : 02.33.40.08.60

PÔLE DE PROXIMITÉ DE LA CÔTE DES ISLES

15, rue de Becqueret
Z.A. du Pré-Bécouffret - B.P. 137
50270 BARNEVILLE-CARTERET
Tél. : 02.33.95.96.70

PÔLE DE PROXIMITÉ DE DOUVE ET DIVETTE

Z.A. Le Pont
50690 MARTINVAST
Tél. : 02.33.52.33.08

PÔLE DE PROXIMITÉ DE LA SAIRE

Tél. : 02.33.08.26.00

PÔLE DE PROXIMITÉ LES PIEUX

31, route de Flamanville
50340 LES PIEUX
Tél. : 02.33.87.68.00

PÔLE DE PROXIMITÉ DE MONTEBOURG

16, rue du Général Leclerc
50310 MONTEBOURG
Tél. : 02.33.95.41.50

PÔLE DE PROXIMITÉ DE SAINT-PIERRE-ÉGLISE

9, rue de la Boularderie
50330 SAINT-PIERRE-ÉGLISE
Tél. : 02.33.23.19.55

PÔLE DE PROXIMITÉ DU VAL DE SAIRE

15, rue du Stade
50630 QUETTEHOU
Tél. : 02.33.23.12.80

PÔLE DE PROXIMITÉ DE LA VALLÉE DE L'OUVE

19, avenue Division Leclerc - B.P. 200
50390 SAINT-SAUVEUR-LE-VICOMTE
Tél. : 02.33.41.73.56